

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

REUNION PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 septembre 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à vous préciser que M. le Gouverneur arrivera avec un peu de retard.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme Silvana CAROTA.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes pour ainsi dire au complet M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme Alexandra MATHELOT.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 12-12/193 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Verviers - Arrondissement de VERVIERS - en remplacement de M. Jean-Paul BASTIN, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de M. Jean-Paul BASTIN de la liste CDH de l'Arrondissement de Verviers, district de Verviers.

Je vous rappelle que le Conseil a pris acte de la démission de M. Jean-Paul BASTIN en sa réunion du 4 juillet 2013.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, qui sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. Madame la Secrétaire... !

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire.- Mme Isabelle FRESON, Mme Sabine NANDRIN, M. Miguel FERNANDEZ, M. Fabien CULOT, M. Rafik RASSAA, Mme Valérie DERSELLE, Mme Denise LAURENT.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

* * *

Après cette interruption de séance, nous allons reprendre nos travaux. J'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DERSELLE (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux. Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. CULOT et à laquelle assistaient Mme Isabelle FRESON, Mme Sabine NANDRIN, M. Miguel FERNANDEZ, M. Fabien CULOT, M. Rafik RASSAA, Mme Denise LAURENT et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers afin de pourvoir au remplacement de M. Jean-Paul BASTIN, démissionnaire.

Mme Marie MONVILLE, née le 3 juin 1978 et domiciliée rue du Village, 71 à 4987 STOUMONT et est première suppléante en ordre utile de la liste CDH du district de Verviers, à laquelle appartenait M. BASTIN.

Par courrier daté du 10 juillet 2013, Madame MONVILLE signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Stoumont, datée du 19 juillet 2013 que Madame MONVILLE réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

A l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Marie MONVILLE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Marie MONVILLE, issue du district de Verviers, en remplacement de M. Jean-Paul BASTIN. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Madame MONVILLE à prêter serment.

Mme MONVILLE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite, Madame Marie MONVILLE, la bienvenue dans notre Assemblée et un excellent travail.

Mme MONVILLE remplacement M. BASTIN au sein des Commissions dont il faisait partie, à savoir la 1^{ère} et la 2^{ème} Commissions et j'en profite pour vous informer que ce sera M. José SPITS qui le remplacera au sein du Bureau comme membre suppléant du groupe CDH-CSP.

V.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

J'invite les Conseillers à se présenter, à la fin de la séance, auprès de M. ROUFOSSE pour la remise de votre nouvelle carte de parking en échange de l'ancienne.

VI.- Communication du Collège provincial**Document 12-13/219 : Communication du Collège provincial relative à TECTEO**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 12-13/219). Vous trouverez également sur vos bancs un document

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

relatif à ladite communication.

Je donne la parole à M. André GILLES, Député provincial - Président pour la communication. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Bureau du Conseil provincial d'avoir accepté que nous puissions au nom du Collège faire une communication sur le sujet à ce Conseil ci.

En effet, en temps non suspects, nous avons proposé à cette Assemblée d'être accueillie à la fois à la SPI et ensuite à TECTEO et on n'allait pas faire évidemment deux séances du Conseil provincial en visite dans ces deux intercommunales à majorité provinciale 15 jours après et c'est pour cela que nous avons dit à l'époque, avant décembre. Les événements et l'actualité dont la médiatisation a évidemment forcé le trait, nous faisaient penser qu'il était bon de faire cette communication le plus rapidement possible, c'était le plus proche Conseil, c'était aujourd'hui mais aussi de convenir d'une date pour faire séance du Conseil provincial à TECTEO même et le Bureau a choisi, un beau débat d'ailleurs pour trouver la date, le 18 octobre. Et donc TECTEO accueillera le Conseil en ses murs, il est prévu deux heures, je ne dirais pas de formation, mais d'explication de ce qu'est le Group, quelles sont ses compétences, elle est sa stratégie, quels sont ses organes de décisions, dans quel cas et dans quel autre cas, nous aurons deux heures pour faire cela et ensuite, il y aura une bonne heure de questions - réponses possibles évidemment avant de revenir ici au Palais puisque ce sera les prémices de notre session budgétaire avec la 5^{ème} commission à 17h.

Donc voilà, merci tout d'abord de nous permettre de nous exprimer.

Alors, je ne vais pas redire ce qui est déjà dit dans la note de synthèse, elle est un peu longue mais le sujet n'est pas de moindre importance, vous partagez certainement cette définition de la situation et à propos de situation quand même vous dire quelques mots et quelques chiffres à propos de la santé financière, de la santé tout court de ce groupe dont vous êtes quand même l'actionnaire principal.

Tout d'abord vous dire que d'après un rapport de la banque d'affaires Degroof, la valeur de TECTEO est passée entre septembre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

2006 et juin 2013, d'1,3 milliard à 2,9 milliards d'€, c'est -à - dire 2,27 fois sa valeur. C'est-à-dire, rapporté à votre propriété. J'ai dit que vous étiez l'actionnaire principal, c'est comme si vous aviez en main, de manière patrimoniale, la valeur d'1,5 milliard.

Le ratio de solvabilité, comme on dit en terme banquier, le rapport entre les fonds propres et le passif est de 69,32%, là où les organismes prêteurs, nous y reviendrons tout à l'heure, exigent 33%.

Nos fonds propres s'élèvent à 1 milliard 991 millions d'€ et accessoirement l'évolution des bénéfices est ce qu'elle est également, puisque nous avons presque 60 millions de bénéfice net en évolution constante.

Alors d'autres chiffres publiés par Trends tendance, ce n'est pas tendancieux de ma part, sans jeu de mots. En 2011, basé sur les chiffres de 2011, nous sommes la première entreprise liégeoise en termes de création de valeur ajoutée avec 267.319.000 et je vous passe les unités.

La deuxième entreprise liégeoise part ses bénéfices avec 49.866.000., nous sommes à presque 59. Cinquième entreprise liégeoise part son chiffre d'affaires, 455.155.000. Cinquième entreprise liégeoise au point de vue de ses investissements, en 2011, 107.113.000. Ils sont de 131 aujourd'hui.

Dites-moi un peu en Wallonie et en particulier à Liège évidemment, quelle entreprise qu'elle soit privée ou publique, investit autant avec forcément des retombées indirectes économiques pour notre bonne province de Liège puisqu'on ne sait pas investir sans faire travailler les gens, sans acheter le matériel et le mettre en œuvre, ça me paraît important.

C'est aussi une entreprise qui compte quand même pas loin maintenant de 2000 travailleurs.

Alors sur tous ces indicateurs TECTEO devance, par exemple, pour stigmatiser l'opinion, des entreprises comme TNT, CMI, comme la FN, comme GALLER, comme la Câblerie d'Eupen, comme NRB. Je tenais quand même à dire ça. Et accessoirement, nous avons sur ces 5 dernières années, j'y reviendrai aussi créé plus de 500 emplois, on n'en a pas perdu, on en a créé. Je pense que ça aussi, c'est assez rare.

On a entendu dire beaucoup de choses, par exemple, les dividendes, c'est bien tout ça, est-ce bien le rôle... j'y reviendrai, sur le rôle. Mais les dividendes. Nous lisons parfois

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

des économistes dont on dit qu'ils sont distingués, nous dire : « c'est une forme d'impôt déguisé. » J'entends par ailleurs les bourgmestres avec une certaine avidité, être très attentif lorsque ce dividende là diminue de quelques euros. Mais moi, je ne suis pas gêné de constater que c'est peut-être un impôt déguisé.

En effet, la rémunération dans le cadre de ce qui est toujours une intercommunale pure, aujourd'hui, la rémunération est uniquement adressée à la Province et aux Communes. Nous ne rémunérons pas au passage des petits porteurs... ou des fonds propres, ou des fonds de pensions américains, nous rémunérons la Province et les Communes, dont la plupart d'ailleurs sont des communes liégeoises.

Ça n'a rien de gênant, bien au contraire. Alors, il y a des thèses qui diraient : « oui mais vous savez, ce genre de services, par exemple gestionnaire de réseau de distribution, on devrait assurer cela gratuitement ». Trouvez-moi, que ce soit public ou privé, et quand je vois, je le répète l'avidité des mandataires notamment communaux par rapport au souci qu'ils ont de conservé le dividende qu'ils avaient depuis bien longtemps. Trouvez-moi un peu un investisseur qui va travailler sans avoir aucune rentabilité. Alors, si ce n'est plus notre affaire de nous occuper de cela, si ce n'est plus l'affaire des Communes et de la Province, il faudra bien que quelqu'un d'autre le fasse, si c'est le privé, nécessairement - et je ne suis pas un socialo terroriste, le couteau entre les dents, je dis que normalement si quelqu'un d'autre le fait il attendra normalement, - un retour, une rémunération de son activité. Cela me paraît assez logique, dans le système où nous vivons en tout cas et donc par conséquent, ce ne sera plus les communes qui seront rémunérées.

Voilà, mais pour ce qui concerne le dividende un peu diminué. Il y a quand même des choses, des ailes au canard qu'il faut couper, s'il vous plaît de manière définitive.

Les secteurs d'activités de TECTEO, et on vous l'expliquera plus en détail lorsque vous viendrez au mois d'octobre dans la maison, sont parfaitement cloisonnés, parfaitement étanches. D'ailleurs, quand il s'est agit d'acquérir l'ALG, nombre sont ceux qui ont bien voulu attirer notre attention de manière très appuyée. .. Parce que à l'époque, ceux qui étaient le plus exigeant par rapport à cette étanchéité, s'imaginaient qu'il y avait un trésor à l'ALG et que par un système de flux d'un secteur vers l'autre, le secteur VOO, budgétivore, réputé tel, allait siphonner ledit trésor. LA première chose que nous avons trouvée, avec l'aide notamment des équipes financières et Mc Kinsey par

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

après, c'est qu'à la place d'un trésor, il y avait un trou, qu'il nous a bien fallu bouché et justement, avec les équipes Mc Kinsey, nous avons fait un plan Zénith bis, puisque nous l'avions déjà fait pour nous même spontanément pour le secteur électricité.

Aujourd'hui, le trou est rebouché et nous avons rétabli de la rentabilité mais entretemps, nous avons tenu notre parole puisqu'elle nous avait été demandée, de conserver quoi qu'il arrive le même dividende jusqu'en 2012. Cela veut dire que, et c'est dans votre note en annexe, en dernière page, nous avons dû évidemment financer ce qui n'était pas un dividende pro-mérité et il a bien fallu, puisque les secteurs sont étanches, le financer à travers un prêt et ce n'est pas celui qui siphonnait qu'on craignait qui siphonne mais c'était l'inverse et puis nous avons décidé librement, d'abord en BE et puis en CA, et jusqu'à l'AG de juin dernier, nous avons décidé quasiment à l'unanimité, à une commune près, je ne la nommerai pas pour ne pas faire sa publicité, à l'unanimité donc, nous avons décidé de récupérer l'avance qui avait été faite sur 5 ans. Voilà la raison de cette diminution, qui apparaît évidemment importante, et il est bon de rafraîchir la mémoire à ceux qui auraient oublié la cause de cela.

Entretemps, comme nous ne sommes pas des petits porteurs éloignés, des fonds de pensions américains, comme nous ne sommes pas tout cela, nous sommes des élus locaux, nous nous parlons, nous nous rencontrons et nous comprenons les difficultés de nos collègues. Entretemps, entre juin et aujourd'hui, nous mesurons les contraintes apportées par l'Europe, qu'on appelle sèchement SEC95 et donc, la difficulté pour les Communes de ne plus pouvoir investir, faute de moyens ou d'un endettement dont elles ne sont plus capables ou en tout cas, plus autorisées.

Comprenant cela, j'ai proposé au Conseil d'administration, il ya quelques jours à peine, c'était le 17 septembre, je pense si ma mémoire est bonne, qui a approuvé à l'unanimité. La donne est différente aujourd'hui, il n'appartient qu'à nous, puisque nous sommes les actionnaires, d'accepter une solidarité un peu plus appuyée des communes qui n'étaient pas uniquement gazières si je puis dire et d'accepter le remboursement sur 10 ans plutôt que sur 5 ans et voilà d'un seul coup d'un seul comment on va pouvoir retourner aux dividendes 2012 qui étaient de 22 millions. En fait, il s'agira de toucher sur 2014 sur l'exercice 2013, 16,5 millions plus l'effet de lissage sur 2013 de quelques 5,5 millions donc, je vous le répète, il n'y a pas de subsidiation et c'est peut-être dans le sens inverse mais voilà une décision dont vous pouvez peut-être déjà tenir compte dans l'urgence qui vous est faite pour élaborer vos budgets dans le courant du mois d'octobre, je pense en particulier aux Communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Autre ineptie que j'ai eu l'occasion d'entendre ou de lire, l'influence sur la facture.

La facture du prix de l'électricité ou du gaz.

Un, c'est cloisonné, je viens de le dire.

Deux, qui fixe le prix ? L'autorité de régulation, n'est-ce pas. La CREG et c'est elle, et elle seule et je le regrette bien, elle seule, souverainement qui décide des coûts admissibles ou non.

Quand vous avez nommés antérieurement des gens. Je dis nommés, bénéficiant d'un statut avec une pension qui va avec. Ils s'en foutent et ils considèrent que, par exemple, ça n'a rien avoir et cela ne peut pas être valorisé dans ce qui déterminera le prix et là je parle de gens qui sont nommés qui travaillent dans le secteur, je parle de gens qui travaillent dans RESA. Donc a fortiori évidemment, le moindre investissement dans une éolienne ou dans le câble ou dans un magazine de foot, forcément, n'aura aucun impact sur le prix de l'électricité et du gaz.

Je dirais même par contre, excusez-moi aussi de le rappeler. Quand nous avons repris un vieux combat de 20 ans et quand nous venons enfin de pouvoir reprendre le secteur d'activité d'INTERMOSANE Secteur 1, c'est-à-dire sur Liège.

Nous avons harmonisé les prix et nous avons permis aux Liégeois et aux Liégeoises de payer moins cher qu'ils ne payaient avant. Je dis ça au passage.

Enfin, sommes-nous ou ne sommes-nous pas en phase avec la poursuite de notre objet social et à la rencontre de l'intérêt communal ? Vous savez, si vous demandez à aux locataires d'une société de logements sociaux si son conseil d'administration a bien raison de dépenser des sous pour construire des nouveaux logements, je ne suis pas sûr qu'ils ne préféreraient pas de payer un loyer moindre et que ça les intéresserait vraiment de savoir qu'il y a des gens qui attendent pour avoir un logement. Je ne crois pas.

Mais en tout cas, nous ici, on a un vieux passé qui plaide pour nous. On est un peu différent. C'est vrai, on est différent du reste de la Wallonie. On n'est pas meilleur. On est nous et on a un passé pour nous. C'est-à-dire qu'on s'occupe des problèmes, voilà. Tout ça n'est pas nouveau, il y en a qui découvre... est-ce bien notre métier de... On fait ça depuis 43 ans, s'occuper du câble... car en effet, en 1970, si des communes n'avaient pas pensé

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

qu'il était utile de faire preuve de solidarité pour essayer d'apporter la télévision, l'information déjà et la culture au plus grand nombre, quelque soit les écarts comme on dit, en rase campagne ou pas, il n'y aurait pas eu de distribution, RTL TVI qui ne s'appelait pas encore comme ça, n'aurait pas diffusé plus loin que Neufchâteau et serait toujours à la Villa, n'est-ce pas... et donc, je pense qu'il y a déjà 43 ans que l'on fait ce métier, qu'on ne s'en étonne pas.

Quand on nous dit : « pourquoi faire ? » C'est déjà en 1989 que nous distribuions Canal + qui s'appellera Be tv en 2004 et que l'on rachètera un peu plus tard. Déjà Canal + Belgique quand nous l'avons diffusé sur nos câbles, c'était déjà apporter du contenu pour bien sûr fidéliser évidemment le client à rester sur nos câbles. Vous voyez que ça remonte quand même déjà à loin.

Enfin en 2007. En 2007, 7 intercommunales mixtes et une intercommunale pure, les 8 ensemble couvraient pratiquement toute la Wallonie, il ne restait qu'un petit morceau, décident de vendre. Il n'y avait qu'un acheteur qui était courtiser à l'époque, parce qu'il y avait une sorte de préférence que personnellement je ne comprenais pas. Cette distorsion de langage entre, il faut développer la Wallonie via le Plan Marshall ou bien autre chose, et en même temps, il eut été préférable de vendre à n'importe qui sauf à nous, probablement parce que nous sommes des principautaires sulfureux, que sais-je. En tout état de cause, le seul autre candidat acquéreur était TELENET. TELENET Vlaanderen. Fonds de pensions américains, Denver - Colorado, siège social Malines.

Je me demande si on avait laissé faire, TELENET aurait unifié le câble en Belgique, sauf Liège, qui n'aurait tenu évidemment pas très longtemps avant de pouvoir nous permettre de dire, la main sur le cœur, et vous comprenez, est-ce encore bien notre métier ... ce n'est plus possible. Où seraient allés les travailleurs ? Se plaindre à Malines ? Prendre l'avion jusqu'à Denver Colorado avec la même efficacité que malheureusement nos travailleurs de la sidérurgie sont impuissants à sensibiliser un certain Mittal. Allons, on peut se poser la question.

Pour notre part, nous nous sommes portés acquéreur de ce câble. 2007. Et alors... « Vous ne sauriez pas n'est-ce pas, vous n'êtes pas capables, vous ne sauriez pas faire du triple-play », c'est-à-dire faire à la fois, la diffusion de la télévision notamment numérique, de l'internet à haut débit et de la téléphonie, alors là, vous ne sauriez pas... Nous travaillons à relever le défi avec ceux de BRUTELE. Nous seuls étions capables

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

de le faire, peut-être que dans certaines intercommunales mixtes, les vendresses, elles n'en avaient pas les moyens. Nous, nous l'avons démontré.

« Oh... oui, vous savez le faire mais vous ne saurez jamais vous fédérer. Vous n'êtes qu'une bande d'intercommunales dirigées par des baronnies n'est-ce pas, assises sur leur tas d'or, parce que là on trouvait qu'on avait un tas d'or... incapable de vous fédérer. » Nous avons créé la marque VOO en nous associant avec BRUTELE et nous avons fait ce que vous savez et nous en sommes aujourd'hui au quadruple-play, pas seulement au triple-play.

Et puis, on a dit... « Une grenouille qui se prend pour un bœuf, ils n'auront pas les moyens »... Je raccourcis. Et on est allé trouver les banques, c'était avant 2008 évidemment mais c'était quand même pas déjà des philanthropes et on est allé, on a mis 500 millions sur la table. Alors aujourd'hui, je vous parlais de la santé financière mais ces 500 millions sur la table, on les a mis et je vais y revenir dans la poursuite des raisonnements qu'on nous oppose chaque fois.

On les a mis et aujourd'hui, au moment où je vous parle, on en a déjà remboursé 208 millions, à la marche forcée... Bien plus vite que TELENET qui est pourtant côté en bourse. Déjà 208 millions sont remboursés, plus de la moitié et je vous ai dit les ratios bancaires : 69,32 contre 33 exigible par les banques. Donc, je pense que sur ce terrain là, on a répondu.

Alors, on a dit : « Gérer une intercommunale, un bazar qui va de Mouscron à Büllingen... », Je ne raconte pas les frontières. « Vous ne sauriez pas, vous n'êtes pas assez staffé, comme on me disait »... Et bien, on a staffé ! Comment voulez-vous faire pour staffer ? Il faut embaucher des gens, voire les débaucher. Les débaucher parce qu'à priori, les gens qui ont cette force et cette spécificité là comme caractéristique professionnelle, en général, ils ne sont pas au chômage donc il faut les débaucher de quelque part et pour les débaucher, il faut les payer et il ne faut pas les payer moins, forcément, que là où ils sont, à l'heure où ils y sont. Et si vous proclamez leurs traitements urbi et urbi, et bien nécessairement, le concurrent mettre 1000 € de plus et il vous le reprendra ou ne le lâchera pas. On y reviendra peut-être tout à l'heure.

Alors, après cela, toujours dans notre recherche de contenu, parce que j'ai oublié de passage qu'on avait investi des milliards de francs pour transformer le câble coaxial, le cuivre, en fibre optique, pour nous permettre précisément tout ça, toute cette

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

interactivité. L'internet à haut débit où on a été les premiers à concurrencer le marché, à apporter la concurrence sur le marché. On a fait BE TV, en 2009, on a acquis, on a créé WIN, siège à Namur en Wallonie, on a créé VOO FOOT. Je vous ai dit, TELENET, si ce n'était pas nous, c'était eux, siège social à Malines. VOO FOOT qui a commencé ; parce que j'entends un économiste distingué qui dit : « pour avoir le contenu, vous n'avez pas besoin d'être propriétaire où il aurait suffi d'acheter. » Ah oui... et comment ça s'est passé ? BELGACOM a payé un prix complètement dingue les droits du foot, ils ont commencé. Qu'on fait tous les cafetiers de Wallonie et de Bruxelles, ont bien vite pris un abonnement à BELGACOM TV pour accorder leur télévision dans leur café, sans quoi ils n'auraient plus eu de clients. Et que nous a-t'il fallu faire pour reconquérir ça... Et bien, travailler et payer un peu plus évidemment ! Et avoir un peu de connaissance footballistique, je ne parle pas de votre serviteur, ce qui n'est sûrement pas le cas mais à l'inverse, quand vous êtes propriétaire, vous pouvez ne pas dépenser autant de sommes folles. C'est ainsi, par exemple, qu'en entrant à 40% dans une radio qui s'appelait TWIZZ et qui s'appellera désormais DH... je ne sais plus comment, peu importe. A ce moment-là, nous avons payé pour avoir un peu d'action et nous avons été rémunéré immédiatement par toute une sorte de publicité radiophonique qui vendaient nos produits... puisque nous sommes en concurrence, il faut bien venter nos produits. Moi, je regrette bien le temps où nous étions dans un monopole de fait mais nous n'y sommes plus depuis bien longtemps, c'est comme ça, il faut faire avec. Il faut tellement faire avec qu'on nous en impose ici les conditions additionnelles n'est-ce pas... Excusez-moi, ce n'est pas un problème de religion mais je veux dire, en étant plus catholique que le pape ou plus orthodoxe que le pape si vous préférez, en tout cas ultra. L'Amérique d'Obama, qui ne me paraît pas bolchevique n'a pas trouvé utile de libéraliser le câble, l'Europe de M. BARROSO, pas plus, la Hollande a ouvert le dossier et l'a refermé tout de suite mais la Belgique francophone a trouvé qu'il fallait mettre tout cela en concurrence. Magnifique. Le lendemain même, il n'a pas fallu longtemps, moins de 24 heures, NUMERICABLE, ça c'est Paris, c'est aussi des fonds de pensions, qui détient... Heu, c'est Paris pour le siège social, c'est un tiers aujourd'hui de Bruxelles mais son call center, il n'est pas comme nous nous l'avons fait TECTEO Group aux Hauts-Sarts, à Herstal, avec 300 personnes engagées depuis. Il est en Tunisie, je n'ai rien contre la Tunisie, c'est hors frontière européenne, c'est tout ce que je veux dire. Le lendemain même de l'ouverture du câble, le lendemain, offre publique d'achat était faite, histoire d'essayer de séduire les communes en difficultés comme partout. Maintenant, je ne sais pas ce que vont faire les communes bruxelloises, je pense qu'elles ne sont pas... qu'elles sont

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

raisonnables, et nous avons un rapport régulier avec elles, donc je pense qu'elles ne se laisseront pas séduire parce que si c'était le cas, pardonnez-moi l'expression simple mais claire, quand elles auraient vendu la poire pour la soif parce que la rentabilité de cet outil est intéressante, je vais y revenir, si elles ont encore soif demain, il est évidemment qu'elles n'auront plus de poire ! Elles n'auront plus non plus aucune barre sur la localisation de leurs emplois et encore moins non plus de lieu décisionnel pour déterminer les investissements, investissements dont je rappelle qu'ils étaient pour cette année de 131 millions d'euros pour TECTEO Group. On peut faire aussi un service minimum. Rémunérer à fond l'actionnaire, petit porteur, forcément ne plus rémunérer du tout l'actionnaire communal puisqu'il ne serait plus dedans et faire l'investissement minimum. Point à la ligne. Salut...

Voilà, c'est pour toutes ces raisons là que je suis convaincu que ça reste et ce n'est pas une découverte, ça reste conforme à nos activités et à l'intérêt communal d'avoir barre sur justement ce genre de choses et que le contenu est indispensable pour conserver la fidélisation au réseau. Nous avons du réseau, ils ont du contenu, on mélange les deux, on a ainsi une alliance qui est intéressante. Les choses se sont passées différemment que celles que l'on les avait imaginé au départ. Fréquentant le groupe IPM à travers cette prise de participation dans TWIZZ, nos premiers pourparlers étaient de voir si avec IPM, on pouvait faire quelque chose mais nous ne savions pas, nous ne mesurons pas que nous réveillions en ce faisant une réflexion différenciée au niveau du groupe CORELIO parce que, comme j'ai dit pour TELENET, pour faire plus simple, si ce n'était pas nous, c'était eux, par rapport ici au Groupe L'Avenir, qui a été d'ailleurs soigneusement isolé de tout le reste qui a été rassemblé en Flandre par CORELIO. Si ce n'était pas nous, il y avait, il faut quand même le dire, les choses sont comme ça, il y avait une offre ferme du Groupe ROSSEL n'est-ce pas. Vous avez vu beaucoup, on a fait le buzz là, même la rentrée politique, les universités d'été, etc... TECTEO ! On ne jette des pierres que sur un arbre qui porte des fruits ! Il vaut mieux faire envie que pitié disait un autre ami ! En attendant, on se passerait bien d'une telle médiatisation mais bon... D'où vient-elle ? Elle est quand même essentiellement concentrée dans les journaux détenus dudit groupe qui s'est fait souffler l'affaire sous le pied. Si ce n'était pas nous, c'était où ? Et là, personne ne s'inquiète de savoir si l'indépendance journalistique aurait été garantie, mieux, par un groupe privé, par une famille, que par une intercommunale par vocation nécessairement pluraliste, ainsi que le disait un professeur de l'Université catholique de Louvain qui parlait de « dépilliarisation » progressive des journaux, des médias, appartenant historiquement à l'Evêché de Namur. Tel autre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

journal, appartenait, « Combat », Marcel, au Parti communiste, « La Wallonie » aux sidérurgistes, aux métallos plutôt et la DH avait quand même une influence PRL qu'on ne pourra pas réfuter. « Dépilliarisation » disait-il, ce n'est pas moi qui parle, jusqu'à ce qu'on arrive à une interco. qui par vocation est pluraliste. Voilà. Ça n'aurait pas posé question pour personne si le Groupe ROSSEL avait pris toute la presse francophone, là il y aurait une diversité sans doute, une concurrence surement, permettez-moi d'en douter ! Par contre, il y aurait certainement eu des synergies en termes de personnel, de journalistes. Il n'y a déjà plus rien ou pratiquement rien ici à Liège, il ne reste presque plus rien à Namur. Tout ira à Bruxelles voire en Flandre. En tout cas, les décisions, les imprimeries, j'en passe et des meilleures, parce que la synergie aurait été celle-là. Nous les synergies que nous pouvons proposer c'est l'alliance d'un réseau, d'un vecteur parce que les journaux en marge de tout ça, toutes gazettes confondues, tous groupes confondus, il y a trois jours à peine, viennent de nous dire, c'est merveilleux n'est-ce pas, regardez un petit peu... le CIM a permis de déterminer à quel point c'est important et les journaux qui se portent bien et ceux qui vont s'en sortir, c'est ceux qui ont une offre en plus numérique.

Ah ben, nous y voici, une offre numérique, et une offre numérique, nous nous sommes capables de préparer cela, parce que nos techniques, nos matériels, nos réseaux, peuvent y amener.

Nous n'avions pas vocation et nous n'avons toujours pas vocation évidemment à, comment vais-je dire, à manipuler à détenir la ligne éditoriale. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse avec ça, c'est aussi con de dire cela que de dire quand à travers ECETIA évidemment on détient 50,1 % de Bierset, qu'est-ce que tu veux que je fasse avec des avions. C'est quand même la Région avec SOWAER qui va décider des investissements, des agrandissements, ... ce n'est pas nous ! Ce n'est pas ça que nous visions, ce que nous visions c'est à travers... Excusez-moi de parler de tout ça mais il paraît que tous les administrateurs, les municipalistes et les provincialistes sont tous des abrutis, ils ne connaissent pas les langues, ils ne connaissent rien aux affaires, ils ne sont pas capables de se documenter... il paraît... on va transformer tout en technocrates ou bien c'est... on va retourner au suffrage capacitaire au temps où mon grand-père s'est battu dans la rue parce qu'il voulait que ça cesse, parce qu'il disait ce n'est pas parce que tu as du pognon que tu as le droit de vote ou que ce n'est pas parce que tu as fait un diplôme universitaire que tu as le droit de vote... Si c'était le cas, on se demande comment ils auraient créé le principe des intercommunales, des sociétés coopératives en 1921, 22, 23, comment auraient-ils fait ? Ils

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

n'avaient pas tous fait des études universitaires, beaucoup moins que maintenant. Ils ont été intelligent et on n'est pas con non plus et je dirais même qu'on a le devoir moral par respect justement par rapport à ceux qui ont construit ces outils de les faire fructifier et d'aller porter justement le progrès. Le progrès, il ne faut pas contester, il faut justement permettre au plus grand nombre de l'appréhender, de le chevaucher et ça c'est le rôle d'une intercommunale, d'un pouvoir public soutenu par des associés, bien sûr qui ont des besoins et on sait les entendre et on sait les satisfaire mais qui ne doivent pas être nécessairement, et qui n'ont pas été nécessairement exclusivement budgétivore comme un pouvoir capitaliste pur pourrait le faire. Il suffit que ce soit rentable et qu'on puisse servir une rentabilité correcte et ça suffit. Notre appétit devrait se limiter à ça, que d'autres évidemment ont un appétit différent. Je ne juge pas, j'explique.

Alors, je le répète, j'ai fait l'ouverture, c'est le cas de le dire. Nous en avons parlé au Conseil d'Administration et je dis ceci : oui nous avons besoin de médias de proximité, comme Proximag contenu dans l'Avenir etc., pour apporter ce contenu mais la ligne éditoriale ce n'est pas notre affaire. Alors, nous ce qui nous intéresse c'est le contenu de manière durable et pas devoir acheter, surenchérir tous les jours matins et s'épuiser jusqu'à devoir abandonner, faute de moyens, et de lâcher tous les investissements qu'on a fait antérieurement avec les hommes et les femmes qui sont derrière bien évidemment.

Donc, j'ai fait l'ouverture et j'ai dit qu'il y a trois conditions, trois conditions irréfragables comme dans la constitution. Irréfragable, ça veut dire que ça c'est ... raconte ce que tu veux, il faudra me passer sur le corps pour les bousculer et en général quand je me mets en résistance... bon ben voilà, on verra bien mais... L'indépendance journalistique, je l'ai dit. Est-ce que vous avez entendu, il y a eu lorsque nous avons pris notre décision en Conseil d'Administration de la société anonyme, les conseils de CORELIO et le nôtre ont délibéré en même temps, même jour, même heure, ils ont eu fini plus tôt que nous, ça je dois dire. Nous, on a mis trois heures et demie et eux, une heure quart après, ils avaient fini. Soit, ils ont fait tout de suite après évidemment Comité d'Entreprise, Conseil d'Entreprise, c'est logique, c'est légal même et puis nous nous sommes rendus à quelques administrateurs, je ne les nommerai pas mais ils s'en trouvent dans la salle, et avec Stéphane MOREAU, nous nous sommes rendus à Namur, c'était le drink de rentrée de l'Avenir, c'était au Parlement wallon, le hasard, parce qu'ils avaient déjà fait la même chose l'an passé, à la même époque donc ce n'était pas

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

spécifique mais donc forcément, nous nous y sommes rendus et nous avons entendu deux interventions dont celle du rédac chef et qui disait clairement que le Comité d'Entreprise s'était réuni et que les garanties, toutes les garanties avaient été donnée pour être rassuré et certain de cette indépendance journalistique. Ça c'est la première condition irréfragable, que tout qui viendrait puisque nous aurons terminé le 30 novembre, tout le processus d'acquisition, nous serons propriétaire de 100% de l'Avenir, on n'a pas vocation à garder 100% et encore moins à lorgner la ligne éditoriale mais ceux qui rentreraient et qui prendraient des pourcents jusqu'à, le cas échéant, à nous faire descendre en dessous de la barre des 50, why not - Warum nicht - pas de problème, mais il devra répondre à cette condition là.

Autre condition, l'emploi. Qu'on arrête le massacre à l'emploi et là je le répète par similitude avec d'autres grands groupes où c'est toujours des coupes sombres. Nous quand on absorbe, c'est pas pour supprimer de l'emploi, c'est pour faire mieux. Faire autrement et faire mieux. L'emploi et j'ajoute, l'emploi en Wallonie. Je me permets même d'ajouter, pas à Bruxelles, voilà, je ne suis pas anti-Bruxellois mais je suis d'abord Wallon. Je dis en Wallonie et nul part ailleurs et pas à l'étranger. Chez nous, il y a du boulot à garder chez nous. Voilà les conditions et bien entendu, on n'a pas fait tous ces efforts là, on n'en a pas ramassé dans la gueule pendant autant de jours pour dire après mais l'exclusivité je m'en fous... Non, justement, c'est le contenu et l'exclusivité du contenu sur notre câble, pour faire simple, c'est ça qui a de la valeur et qui nous donnera de la valeur ajoutée.

Alors voilà, l'ouverture moi je l'ai faite, je l'ai dit au Conseil d'Administration, je l'ai dit face cam... ce n'était pas une conférence de presse, c'est la presse qui a poireauté après 4h15 de débat, d'information et d'échange au Conseil d'Administration de l'interco. et donc, j'ai eu l'occasion de leur dire et je le répète ici devant nous, j'ajoute une couche aujourd'hui, je fais un appel, je vais me permettre... Tandis que d'une part, nous nous tenons à disposition du Ministre Furlan qui nous annonce une réflexion d'ici le mois de décembre pour construire un costume qui serait plus adapté à une intercommunale et il y en a d'autres, nous ne sommes pas la seule, de cette taille, et qui est confrontée au monde concurrentiel. Il est impossible de lancer un marché de nouveaux decodeurs, ça n'existe pas, il faut l'inventer. C'est du réel, c'est du vécu. Les administrateurs qui sont ici le savent. Si il faut que nous demandions la permission à l'autorité régionale de lancer un marché et puis d'attendre 45 jours pour avoir la réponse. Oui nous pouvez lancer. De lancer le marché et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

puis d'attendre encore 75... Là, le concurrent, il a déjà fait le truc ! D'abord, votre stratégie est éventée... C'est un exemple mais il y a d'autres stratégies... Donc voilà, il faut un autre costume, nous nous tenons à disposition du Ministre Furlan pour participer avec lui, s'il le veut bien à cette réflexion dans laquelle nous nous inscrivons et au contraire de laquelle nous ne sommes pas en résistance, loin du compte. Tandis que nous nous mettons à disposition du Ministre Furlan pour cette partie là qui concerne TECTEO Group, je dirais pour la partie presse dont on vient de parler maintenant abondamment, nous nous mettons à disposition du Ministre de l'Economie wallonne, je pense qu'il est tout à fait, fonctionnellement,... j'aimerais le solliciter malgré, je dirais, ses nombreux engagements pour le moment mais comme il a bien voulu parrainer à l'époque, c'était le cas, l'acquisition du câble en 2007, il nous a soutenu à l'époque dans cette idée d'une Wallonie qui gagne, d'une Wallonie qui au-delà du verbe réellement pose des actes pour fixer la décision locale en Wallonie, pour fixer l'emploi en Wallonie et le développer et assurer un progrès aussi des services. Comme il a bien voulu nous parrainer à l'époque, ça nous ferait plaisir s'il voulait bien parrainer la table que je déclare ouverte sous ces trois conditions que je viens d'évoquer, à qui voudra bien nous proposer de venir, par exemple, la SRIW, par exemple la SOGEPA, par exemple IPM, qui d'autre, je n'en sais rien pour autant qu'au bout du compte ces trois conditions là soient respectées, que nous ayons une convention d'actionnaire longue durée qui nous garantisse bien évidemment l'exclusivité, parce que sinon cela ne valait pas la peine de se battre pour tout ça. Voilà Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, ce que je voulais vous dire en guise de communication du Collège. Je vous remercie pour votre attention. Pardonnez-moi si j'ai été un peu long.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Nous passons maintenant aux interventions des cinq groupes politiques.

L'ordre de passage a été déterminé comme suit : premièrement le groupe MR, deux ECOLO, trois PTB+, quatre CDH-CSP et cinq PS.

J'invite à la tribune le membre désigné par le groupe MR, M. Fabian CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

J'ai rarement senti le Conseil aussi attentif à une intervention et je pense que nous avons un débat de qualité, en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

tout cas le premier élément du débat que je viens d'entendre était un débat de qualité. J'espère que les autres, je me mets à part, poursuivront dans la voie de la qualité.

Il y a, Chers Collègues, dans la vie politique, comme dans la vie tout court, des différends stériles et inutiles, il y en a d'autres dont on sort grandi.

Je suis souvent monté à cette tribune pour réclamer des débats. Pour rappeler qu'ils constituent l'essence même de la démocratie, qu'il ne faut pas les craindre, qu'on a tout à gagner à les affronter car lorsqu'ils sont menés avec sérieux, même s'ils opposent des opinions profondément contradictoires, on en sort généralement grandi.

Rien de ce qui s'est passé ces dernières semaines n'est inacceptable dans une démocratie.

Bien au contraire, puisque nous débattons aujourd'hui de questions dont nous n'aurions jamais pu débattre si, précisément, notre démocratie n'avait pas fonctionné.

Si je comment mon propos par ces quelques considérations générales, c'est parce que ce qui m'a le plus interpellé depuis près d'un mois, c'est que l'on puisse s'étonner d'une part que les intercommunales présentent des projets, mais également s'étonner d'autre part que des administrateurs s'interrogent et questionnent, ou encore que des partis politiques différents rappellent qu'il leur arrive de proposer des politiques précisément différentes...

Chers collègues, le monde ne s'est pas arrêté de tourner le 6 septembre dernier. Rendons donc aux choses leur juste mesure. Tecteo emploie aujourd'hui plus de 2000 collaborateurs et est détenue majoritairement par la Province de Liège. Aucun libéral ne s'en plaint.

Trop de nos concitoyens souffrent d'être sans emploi pour que des conversations de comptoir n'aboutissent à estimer que la Province se porterait mieux sans Tecteo.

Mon premier message s'adresse par conséquent au personnel de Tecteo : en ce qui concerne mon groupe politique, le maintien et le développement de l'emploi au sein de Tecteo constituent des priorités que nous partageons, que nous avons soutenues par le passé et que nous soutiendrons à l'avenir.

Mon deuxième message concerne les actionnaires de Tecteo.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Dans le cadre intercommunal que nous connaissons aujourd'hui, peu importe qu'ils n'aient plus participé par de nouveaux apports aux investissements des dernières années, leurs droits méritent d'être respectés.

Nous connaissons tous les difficultés budgétaires rencontrées par les pouvoirs locaux et dans ce contexte, les dividendes annuels des intercommunales constituent un soutien dont il n'est à l'heure actuelle pas imaginable de pouvoir se passer.

Il appartient dès lors à Tecteo, comme aux autres intercommunales, d'être particulièrement vigilants et transparents quant à cette question. Des réponses doivent être apportées aux questions qui ont été posées, même si celles-ci proviennent peut-être en partie d'une mauvaise compréhension de l'institution à laquelle elles se rapportent.

Ces dernières semaines ont également donné lieu à des questions quant à la gestion de l'intercommunale et à sa gouvernance.

Ces questions méritent également d'être débattues au sein des organes de gestion, et notre groupe renouvelle sa confiance notamment à l'égard de ses administrateurs à qui incombe le privilège, mais également le devoir, de poser des questions utiles et, le cas échéant, d'initier les réformes qui s'avèreraient nécessaires. C'est donc à ceux-ci que j'adresse mon troisième message.

Quant à mon quatrième message, je voudrais l'adresser à celles et ceux dont le sort est aujourd'hui discuté. Aux journalistes du groupe l'Avenir, je veux dire que sont inscrits au plus profond des gênes de mon groupe politique les principes de pluralisme et d'indépendance de la presse.

A cet égard, je suis convaincu qu'il n'existe aucun modèle ou aucune structure qui garantirait en soi nécessairement ces principes. Tout est fonction des cas d'espèce et le diable se cache souvent dans les détails.

Aussi, si le diable venait à s'inviter chez Rossel, chez Tecteo, chez IPM, où que ce soit, qu'il sache qu'il nous trouvera sur son passage et que la liberté finit toujours par l'emporter.

Enfin, mon cinquième message est évidemment politique. Dans ce dossier, les divergences d'opinion ont été exprimées avec force. Les propos échangés ont été nourris par des communications

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

imparfaites et des informations tronquées de part et d'autre.

Quoi qu'il en soit, les questions posées à cette occasion ne sont cependant pas apparues sans intérêt aux yeux de la plupart des observateurs, si bien qu'il faudra bien que nous rangions tous, collectivement, notre orgueil au vestiaire, et qu'après le temps de la tempête vienne celui de la concertation.

Un débat intelligent demande de la franchise et de la clarté. Etant le premier à intervenir, il m'est impossible de savoir si chaque groupe de cette assemblée assumera son devoir de franchise. Je l'espère et l'appelle de mes vœux, même si à la lecture de certaines pieuses déclarations ou absence de déclaration des derniers jours, je ne me fais plus guère d'illusion.

Quoi qu'il en soit, la transparence m'impose en l'espèce de ne vous livrer aucun scoop. Le bureau de la fédération provinciale du MR s'est en effet comme vous le savez réuni la semaine dernière, et ajouter des éléments à la position adoptée à l'unanimité de ses membres ne ferait qu'amener de la confusion à la formulation d'une position qui se suffit à elle-même, et qui est unique dans le chef de ma formation politique.

C'est ainsi que le bureau de la fédération provinciale du MR estime que, je cite : « Tecteo n'a pas pour mission de devenir propriétaire d'un groupe de presse. Ce n'est pas le rôle d'une intercommunale, agissant seule et en dehors de tout contrôle. Le MR insiste sur la nécessité de garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse francophone et d'éviter tout monopole. Il préconise la création d'un groupe de presse l'Avenir et IPM en demandant au Gouvernement wallon de prendre ses responsabilités quant à la création d'un modèle adapté, transparent, répondant aux principes de bonne gouvernance, économiquement viable et privilégiant un maximum d'emplois en région wallonne. Ce modèle devra aussi garantir l'intérêt des communes et de tous les partenaires associés.

Cette mission confiée au Gouvernement wallon, sur proposition du MR, semble d'ailleurs, comme le montrent les débats parlementaires, recueillir un large consensus des formations politiques démocratiques. Les administrateurs qui représentent ou représenteront le MR au sein de Tecteo soutiennent sans réserve cette position. »

Chers Collègues, je vous l'ai dit, un débat mené avec intelligence n'est préjudiciable à personne. Aux termes des contacts et rencontres des dernières semaines, le groupe MR est

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

confiant quant au respect des balises que je viens d'évoquer.

Avec le groupe Socialiste, notre partenaire de majorité provinciale, ainsi qu'avec les autres groupes politiques qui voudraient participer à ce débat avec, franchise, loyauté, et intelligence, nous proposons de travailler à la mise en place des structures nécessaires au développement optimal de Tecteo, dans l'intérêt de l'emploi liégeois, de celui des actionnaires, et des services rendus à la population dans son ensemble.

Je remercie par avance le Président et Vice-Président du Collège provincial et de Tecteo pour les efforts qu'ils ne manqueront pas d'accomplir en ce sens, et les assure de l'entier soutien du groupe MR. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite maintenant à la tribune le membre désigné par le groupe ECOLO, M. Marc HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Monsieur Culot met la barre haut. Il invoque le diable, où se cacherait-il ? Et il souhaite un débat transparent, on ne peut qu'être d'accord. De rayer les notes, je présume après les interventions des autres chefs de groupe.

« Ce que vous dites, Messieurs, nous n'en saurons jamais la raison ni le but véritable, derrière vos paroles nous devons supposer toujours d'autres paroles non prononcées. Toute avance de votre part mérite méfiance, toute promesse demande garantis, toute concession requiert vigilance, toute suggestion réclame circonspection et mise en garde ». Rassurez-vous par ces quelques propos liminaires, il ne s'agit absolument pas de pointer l'une ou l'autre personne mais de vous citer un extrait d'un roman que j'ai beaucoup apprécié de Francis Walder : Saint-Germain ou la Négociation.

Et cet extrait quelque peu fort, je vous le concède, me permet d'évoquer une pratique, un concept, une obligation mais surtout une nécessité malheureusement galvaudée car devenue une sorte de fourre-tout. Je veux parler de la transparence.

Au sens propre, la transparence est le caractère de ce qui est transparent, qui se laisse traverser par la lumière en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

laissant voir les formes et les couleurs.

Au sens figuré, le mot transparence est utilisé pour qualifier une pratique sociale, les mots sont importants, guidée par la sincérité et une parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique.

C'est aussi le souci de rendre compte d'une activité, de reconnaître ses erreurs parfois. L'objectif premier de la transparence est d'établir une relation de confiance. Elle s'oppose à l'opacité.

En matière politique ou économique, la transparence porte sur la connaissance des décisions et leurs motivations, sur la façon dont elles sont prises et vous verrez, c'est important, sur les coûts réels des projets, sur les questions de sécurité du fait d'une activité ou d'un projet, sur l'accès à l'information.

Passé c'est quelques propos d'introduction, comme je vous le disais, c'est vrai que depuis le 6 septembre, il y a une forme d'emballlement, de saga diraient les uns, beaucoup de responsable politiques se sont exprimés, dans la rue, diraient certains. Il est heureux pourtant en démocratie que l'on puisse avoir un débat sur le fond et sur la forme.

En démocratie, il n'y a rien d'incompatible entre un débat public où l'on s'exprime afin de comprendre et de proposer un projet et la discrétion légitime avec laquelle un Conseil d'Administration doit aussi débattre et délibérer.

Précisément, dans ce dossier de rachat des Editions de l'Avenir, un peu comme une madeleine de Proust, de nombreuses questions sciemment refoulées depuis longtemps ressurgissent du côté de chez TECTEO.

En effet, le fait notamment qu'une intercommunale telle que Tecteo ne soit pas soumise à la tutelle wallonne ne peut plus perdurer.

Le fait de mettre en œuvre une réforme sur la structure de l'intercommunale est également impératif. Identifier et redéfinir les missions de service public, de services au public est fondamental.

Ces dernières semaines, les déclarations de musculation des uns et des autres, vous connaissez, cela ca de « Berlusconi » à « Zéro pointé » en passant par « pieuvre »

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

et « Jurassic park » et j'en passe. On allait aussi voir ce que l'on allait voir.

Cette sorte de distorsion entre les déclarations des mandataires qui ont pris part à cette décision de rachat et leurs responsables de parti respectif est interpellante. En fait, il y a ceux qui assument et c'est probablement la position la plus cohérente sur la forme, il y a ceux qui se taisent et il y a ceux qui, plus lâches, tente de passer à travers les différents régimes mais n'est pas Tallayrand qui veut.

Il s'agit clairement de poser la question de savoir si les organes de l'intercommunale ont toujours la confiance de leurs associés. Seuls de vrais débats transparents au sein du Conseil d'Administration qui devra rendre compte de sa gestion à l'Assemblée générale pourront le démontrer.

A la vérité, mais de quel Conseil d'Administration parle-t-on ? Celui de Tecteo Service qui selon certaines informations aurait pris une décision irrévocable ? Celui de Tecteo Group qui a dû se contenté d'une séance informative alors que chacun de ses Administrateurs devra rendre des comptes aux associés ? Au contraire d'ailleurs des administrateurs des filiales dont on ne sait pas très bien s'ils étaient là ni à quelle réunion ils ont assisté.

La décision de rachat respecte-elle l'objet social ? La convention de délégation a-t-elle été respectée quant à son champ d'application ? Ces décisions prises de bonne foi à l'époque pour donner plus de souplesse aux rigidités du costume de l'intercommunale montrent leur vrai visage et leurs effets pervers.

Des questions ont été posées de déposées au Conseil d'Administration de l'intercommunale. Nous verrons ce qu'il en sera.

Au nom du groupe ECOLO, je profite de cette tribune pour que chaque représentant de l'intercommunale et il y en a quelques-uns dans notre assemblée use de son droit d'investigation et fasse ainsi non seulement honneur à ses devoirs mais démontre à nos concitoyens tout le sens de la responsabilité qui est la leur. Espérons que Nietzsche se trompe quand il nous dit que ceux qui se taisent n'ont rien à dire.

N'oublions jamais que Tecteo constitue, et Monsieur le Député - Président l'a dit, une sorte de patrimoine commun qui appartient

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

à ses associés que sont les Communes et la Province.

La politique au sens noble doit montrer à travers ce dossier qu'elle a toujours ses lettres de noblesse et qu'elle n'est pas à la merci de la technocratie ou d'un club de décideurs dont les ambitions politico-économiques ne sont soumises à aucun contrôle démocratique.

Même si le débat doit être intelligent, on peut quand même parler de la responsabilité politique parce que notre Assemblée est directement concernée par cette intercommunale. Nous estimons que cette majorité provinciale PS-MR dont de nombreux acteurs se retrouvent dans les organes de décision et ce avec l'assistance du groupe CDH portent une lourde responsabilité dans le fonctionnement de Tecteo. C'est le Député Jeholet qui le dit au Parlement Wallon : le processus de décision opaque de des derniers jours en est exemplatif.

J'en terminerai par vous dire que pour les 2000 travailleurs, pour le citoyen, pour les associés, là où chaque mandataire exerce sa parcelle de responsabilité, il serait temps de garantir la transparence, de renforcer la capacité de contrôle par les Communes et la Province, repenser la structure dans l'intérêt public, permettre l'exercice de la tutelle régionale et assurer le pluralisme démocratique et ce, au sein de tous les organes de Tecteo.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent à la tribune le membre désigné par le groupe PTB, M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Messieurs les Députés, Madame la Députée, Chers Collègues.

La décision du Bureau Exécutif de Tecteo SA de racheter les éditions de l'Avenir est venue ranimer un débat encore nécessaire sur la stratégie de l'intercommunale Tecteo et sur son rôle économique et social pour les communes et province de Liège.

Par le passé, ce débat s'est souvent heurté au manque d'ouverture du centre de pouvoir de la tentaculaire intercommunale et se des divers décideurs de l'ombre. Le grand déballage auquel nous avons assisté depuis quelques semaines et la cacophonie qui

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

l'a accompagné dans le chef de certains groupes politiques sera, on l'espère, salutaire pour l'avenir de cette entreprise, a priori de service public et qui emploie plus de 2000 travailleurs liégeois. Le PTB défendra et a toujours défendu plus d'emplois stables, statutaires et publics.

Cette décision pose néanmoins plusieurs questions : celle de l'évolution du paysage médiatique en Belgique, celle de la stratégie économique et financière de Tecteo et enfin celle du contrôle démocratique d'une société coopérative intercommunale.

La décision de Tecteo d'absorber un groupe de presse pour fonder, je cite, un nouveau pôle média majeur francophone, est inquiétante. La presse, devenue marchandise comme une conserve de tomates, se vend de plus en plus concentrée.

A l'ère des monopoles, le paysage médiatique belge ne fait malheureusement pas exception. La concentration de plus en plus forte des capitaux a conduit à la disparition de nombreux journaux et médias. Où sont les journaux d'opinions ? Où sont la Wallonie, le Peuple, la Cité, le Monde du Travail ? La concentration est en passe d'aboutir à 4 groupes de médias en Belgique et à 2 en Belgique francophone.

Avec cette concentration, ont évidemment disparu nombre de rédactions alors que d'autres, bon gré mal gré, ont fusionné avec à la clé, le licenciement de nombreux journalistes et une couverture médiatique réduite à peau de chagrin des informations locales.

Le journalisme d'investigation lui aussi est décimé par une plus grande pression au travail et par celle des annonceurs privés qui augmentent. Est-ce que le nouveau groupe IPM-Tecteo va aider à une plus grande diversité et multiplicité des opinions ? Il est permis d'en douter ? La manière dont des journalistes sont poursuivis, ou en tout cas menacés d'être poursuivi en justice par le patron de Tecteo, Stéphane MOREAU, fait craindre le pire. L'intégration entre producteurs, créateurs et diffuseurs de contenus qui se profile fait peser d'autres craintes : VOO compte-t-il limiter la diffusion des médias concurrents au sien ?

Pour le PTB, les autorités publiques feraient mieux de favoriser l'éclosion de nouveaux médias que de participer à leur monopolisation. On peut être d'accord sur le fait que le monopole de Rossel n'est pas beaucoup mieux que deux monopoles. Il est donc urgent d'ouvrir un grand débat public pour établir un nouveau cadre législatif qui garantisse le pluralisme de la presse à

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

travers l'impartialité de sa distribution. Ce qui n'est pas aujourd'hui le cas.

Deuxième et troisième questions importantes posées par ce rachat, la stratégie économique et financière du groupe Tecteo et le contrôle démocratique de celui-ci.

A quoi, assiste-t-on ces dernières années ? Après une succession d'acquisitions - fusions, l'intercommunale Tecteo a décidé lors d'une assemblée générale le 25 septembre 2009, de mettre sur pied une société anonyme de droit privé, Tecteo SA, et de lui confier officiellement la charge de la gestion opérationnelle des secteurs d'activités de la société et dans les faits, le pouvoir de décider et de fixer une stratégie sans aucun contrôle démocratique.

Depuis le 29 juin 2012, Tecteo Services Group SA est né. Cette décision a été prise à l'unanimité, selon la presse du moins, je n'ai pas pu consulter le PV, cette décision a été prise à l'unanimité des 4 partis traditionnels représentés à l'assemblée générale.

Dans les faits, cette décision a signifié avant tout une privatisation larvée d'un service public avec toutes les conséquences négatives que nous connaissons : pour les usagers, une perte en qualité de service et en pouvoir d'achat par l'augmentation des factures, et pour les travailleurs de l'intercommunale un recul important de leur statut social avec, rappelons-le, le passage de la semaine de travail de 36 à 38 heures, sans augmentation de salaire, la suppression de plusieurs primes annuelles, l'instauration d'un système d'évaluation calqué sur le privé, le détricotage de la protection statutaire qui incombe à des agents travaillant pour une intercommunale, le recalcul du montant des pensions des travailleurs de l'ex-ALG et de l'ex-SOCOLIE...

Dans les faits, cette décision a également signifié la perte du peu de contrôle démocratique que pouvait exercer les coopérateurs de la société coopérative intercommunale qu'est Tecteo, à savoir les différents conseillers communaux et provinciaux qui siégeaient dans les structures de l'intercommunale. On l'a bien vu mardi passé puisque le Conseil d'Administration de la société coopérative intercommunale réuni en ce jour n'était qu'informatif, en clair, ce conseil d'Administration n'a plus le pouvoir de décider.

Enfin, cette décision a également signifié des aventures

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

financièrement risquées pour les communes sociétaires de l'intercommunale. Après le gouffre financier qu'a été Dexia pour les communes et à l'heure où les budgets se confectionnent, le montant des dividendes dont pourraient bénéficier les communes de la province est capital pour ne pas encore faire payer les citoyens liégeois.

La Province et les Communes qui ont investi des capitaux sont en droit d'attendre un retour positif à l'avantage de tous les contribuables sinon à quoi bon mettre sur pied une intercommunale ?

Or les dividendes reversés aux Communes sont en baisse et la nouvelle aventure médiatique de Tecteo ne rassure pas puisque c'est la marque principale de ce pôle, VOO qui est déficitaire. L'ingénierie comptable qui a permis la mise en place de Tecteo SA a permis de continuer à afficher des résultats nets positifs tout en cumulant des pertes au niveau de la branche VOO.

Résumons donc cette décision initiale de construire Tecteo SA. Cette décision est antisociale, anti-démocratique et financièrement risquée pour les Communes et la Province de Liège.

Pour le PTB, il est donc clair qu'il faut d'urgence revenir au statut d'une société coopérative intercommunale et uniquement celle-ci. Les appels à l'ouverture au capital privé sont inacceptables.

Le PTB est attaché à un service public de qualité et financièrement accessible.

Le PTB veut également défendre plus de transparence et un plus grand contrôle démocratique des sociétés auxquelles tous les citoyens liégeois contribuent financièrement.

Cette transparence et ce contrôle démocratique passent par l'organisation et la publicité de débats contradictoires approfondis pour chaque décision stratégique et le cas échéant le recours à la consultation référendaire de la population.

Jusqu'où ira Tecteo ? Combien d'absorptions compte-t-elle réaliser ? N'a-t-on pas tiré les leçons de l'aventure Dexia ? Tant de questions que tous les liégeois se posent.

La transparence passe aussi par le plafonnement des salaires des dirigeants de ces entreprises. 220.000 €, 470.000 € ou 588.000 €, on ne sait toujours pas ce que gagne Stéphane Moreau, mais de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

toute manière il a acquis le profil certain de la gauche caviar. Les travailleurs et les usagers de Tecteo n'ont qu'à se contenter de leurs petits salaires et de leurs factures jamais en baisse.

Il est urgent de réformer le fonctionnement de Tecteo et il faudra le faire en toute transparence en organisant un véritable débat public.

Dans ce débat, le PTB entend défendre : la mise en place d'outils législatifs pour garantir le pluralisme de la presse et empêcher sa concentration ; le retour à une société coopérative intercommunale 100 % publique et de droit public ; l'organisation de débats publics contradictoires approfondis sur toutes les grandes décisions stratégiques du groupe avec, je le répète, le recours éventuel à la consultation référendaire de la population et avec la notamment participation obligatoire de tous les sociétaires de l'intercommunale et des représentants syndicaux des travailleurs du groupe. Et enfin, le PTB entend défendre le plafonnement des salaires des dirigeants des différents managers du groupe. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent à la tribune le membre désigné par le groupe CDH-CSP, M. Dominique DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Les semaines qui viennent de s'écouler ont mis en évidence que l'organisation de Tecteo sous forme d'intercommunale, dont notre Province est le premier actionnaire, a atteint des limites en termes de champ d'activités et d'organisation.

Ce dossier donne lieu à de très nombreuses déclarations contradictoires, discordantes et encore à de la musculation médiatique. Le CDH n'entend pas entrer dans ce type d'approche du dossier et, il parle et continuera à parler d'une seule et unique voix.

Si le temps de l'évaluation est venu, il ne peut être question de jeter le bébé avec l'eau du bain. Les choix que nous avons portés, à l'unanimité des forces démocratiques de notre Conseil et des instances de Tecteo, ont permis le développement d'activités stratégiques, profitables aux citoyens, aux communes, et au développement régional. Ces choix ont aussi garanti et généré de l'emploi, plus de 500 créations de postes ces dernières

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

années.

Pour le groupe CDH, il est nécessaire d'entreprendre une triple action.

Un, nous devons clairement séparer les activités de « public utilities » (distribution de gaz, d'électricité, le câble) des autres activités commerciales de Tecteo.

Et, pour les activités liées au contenu et aux médias, nous devons chercher et trouver des partenaires privés et autres capables d'apporter leur savoir-faire et des moyens financiers. Ce partenariat devra aussi assurer l'indépendance journalistique nécessaire de tout média.

A cet égard, le CDH a déjà réfléchi à quelques pistes qu'il soumettra au comité stratégique de Tecteo. Une réflexion sur la redistribution d'autres activités de Tecteo doit aussi pouvoir être initiée et notons, à titre d'exemple : l'aéroport ne rejoindrait-il pas la structure MEUSINVEST ? Les participations d'ECETIA dans le secteur énergétique ne rejoindraient-elles pas la SOCOFE ? Il est évident que de telles opérations ne pourront être envisagées que dans le respect des conventions d'actionnaires.

Deuxième action : comme intercommunale, Tecteo et toutes les filiales sur lesquelles elle détient un pouvoir de contrôle, doivent respecter les règles de transparence et de bonne gouvernance.

C'est dans cet esprit que les procédures d'information, principalement aux communes, doivent être améliorées, ce qui nous a motivé à demander immédiatement la convocation d'un conseil d'administration de l'intercommunale ; l'information doit être plus en phase avec les décisions stratégiques.

Pour le CDH, même si, aujourd'hui, elle n'y est pas légalement soumise, l'intercommunale Tecteo et ses filiales sous contrôle devront, sur base volontaire, respecter l'ensemble des règles de gouvernance wallonne tout en maintenant les comités stratégiques, d'audit et de risques, de nomination et de rémunération.

Troisième action, Tecteo doit s'attacher à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements permettant un raccordement des villes et des zones rurales non encore couvertes ou insuffisamment couvertes. Car c'est bien le rôle d'une intercommunale, qui est un service public, que de couvrir l'intégralité du territoire afin d'assurer et de concourir ainsi au développement régional.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Sur ces 3 chantiers prioritaires, le CDH entend s'engager résolument à tous les niveaux de décision, en ce compris ceux du groupe TECTEO. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite maintenant à la tribune, le membre désigné par le groupe PS, M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je pense que l'essentiel a été dit, notamment sur les dividendes qui sont propres à chaque secteur. Effectivement, tout le monde l'aura bien compris aujourd'hui c'est la situation dans laquelle Tecteo a trouvé l'ALG lors de sa reprise, qui a généré une baisse du dividende. Ce n'est donc absolument pas une subsidiation des autres secteurs de Tecteo qui en est la cause, puisque le résultat des secteurs est comptablement cloisonné, ça a été dit plusieurs fois, et donc c'est important l'explication qui nous a été donnée tout à l'heure par Monsieur le Député Président André GILLES. Il n'y a donc pas de transfert entre ces différents secteurs.

Quant à la situation désastreuse dans laquelle l'ALG se trouvait, avec pour conséquence une réduction des dividendes, vous avez aussi bien retenu, Monsieur le Président, Chers Collègues, que cette mesure a été unanimement approuvées en Assemblée générale, à l'exception d'une Commune.

Mais revenons à notre dossier Tecteo. J'en prends note : Tecteo n'est pas restée insensible à l'austère réalité européenne et à sa pression sur les finances communales. Tecteo a en effet proposé un étalement sur dix ans de cet impact plutôt que sur cinq ans.

Concernant plus précisément la situation financière générale de Tecteo, vous nous avez également rassurés Monsieur le Député Président André GILLES : la situation est parfaitement saine, quand on sait, un, que l'emprunt consenti pour le rachat du câble wallon est déjà remboursé à hauteur de 208 millions, soit environ la moitié et que, deux, le chiffre d'affaires et le bénéfice de Tecteo sont en augmentation.

Comment donc qualifier une société qui a vu sa valeur doubler au cours de ces 5 dernières années, au profit de tous ses associés, sinon de parcours exemplaires ? Même les banques ont

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

d'ailleurs gratifié Tecteo d'excellent ratio financier.

Nous avons bien compris aussi, Monsieur le Président, Chers Collègues, qu'il n'avait jamais été dans l'intention de Tecteo de vouloir prendre le contrôle de la ligne éditoriale de L'Avenir. J'en veux pour preuve la porte ouverte par Tecteo à des partenaires publics ou privés.

Rappelons ici les trois règles d'or de cette opération qui sont des conditions parfaitement compréhensibles et respectables : un : garantir l'indépendance rédactionnelle de la presse ; deux : préserver l'emploi et trois : garder ces emplois et le centre de décision en Wallonie et pas ailleurs, vous l'avez dit, tout en préservant le projet d'acquérir des contenus pour le secteur VOO de l'intercommunale.

Et j'ai aussi noté l'absence d'exclusive sur ce partenaire potentiel, voire même votre ouverture pour que Tecteo soit un partenaire minoritaire.

Je ne serai pas trop long, simplement terminer avec trois conclusions, Monsieur le Président, Chers Collègues.

Un, pour continuer à se développer, Tecteo se doit d'innover sans cesse, comme toute entreprise. En prenant un maximum de parts de marché dans de nombreux secteurs dont notamment des exclusivités en matière de contenu dans l'univers impitoyable, on le comprend, des médias d'aujourd'hui et de demain. Et vous l'avez dit Monsieur le Député-Président, ceci dans l'intérêt de tous les associés.

Deuxième conclusion, j'en terminerai en constatant avec regret qu'il est dommage que l'on ait, depuis bientôt 3 semaines maintenant, focalisé les propos de cette reprise importante sur la personnalité des décideurs alors que le débat réel reste et restera le développement économique en Wallonie et la création d'un pôle médiatique majeur au niveau francophone.

Et en trois, avec le groupe socialiste de notre Conseil provincial, je suis pleinement rassuré sur l'évolution de Tecteo, le compartimentage entre ses secteurs et les mesures prises pour lever toute ambiguïté sur l'objet du rachat des éditions de L'Avenir. Nous avons toujours assumé, nous avons pris nos responsabilités, nous confirmons notre confiance envers les administrateurs qui assument, ici et ailleurs leurs responsabilités.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Un complément d'information Monsieur le Député provincial-Président ? Vous avez la parole Monsieur Député provincial-Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Rapidement rassurez-vous Monsieur le Président mais par courtoisie par rapport aux intervenants, une courte réponse quand même.

Merci au chef de groupe ECOLO de nous faire étale de sa culture encyclopédique mais, indépendamment de cela, il nous parle de tutelle régionale, d'absence de tutelle, d'autres intervenants nous parle de cela aussi mais, je l'ai dit et je le répète, nous sommes dans la disponibilité vis-à-vis du Ministre de Tutelle régionale, bien que, effectivement, ce n'est pas moi qui ait fait les lois.

Etant effectivement tri-régionaux, il faudrait une concertation entre les trois Gouvernements. Ce n'est pas la faute du Ministre Wallon, comme s'il s'en foutait. Il a essayé cette concertation et les Bruxellois et les Flamands ne s'entendent pas, ils ne veulent pas venir à la table. Ce n'est pas la fautes aux Wallons, ce n'est pas la faute à l'Interco non plus.

D'ailleurs, on oublie trop souvent dans tous ces débats, moi aussi comme Gérard GEORGES, je regrette une excessive médiatisation qui n'est pas si neuve, vous pensez que le débat peut aller dans la rue.

C'est vrai, quand on donne la communication, quand on explique, quand on fait l'effort, ce n'est pas toujours facile sur des dossiers complexes de donner l'information de manière pédagogique mais ça prend du temps, vous voyez ici, voyez chez nouveaux collègues, je parle du conseil d'administration puisque vous étiez derrière la porte et j'ai courtoisement, vous en conviendrez, accepté que vous soyez cooptés, non pas pour le suivant mais que vous puissiez participer directement à notre Conseil.

Ce qui veut dire par là, tout simplement, et la jeunesse, je dirais la même chose pour notre ami chef de groupe PTB, est une chance, ce n'est pas une critique mais forcément, on ne peut pas

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

tout savoir en commençant.

Donc, je ne vous ai plus entendus ce jour là, et c'est bien normal, moi aussi quand j'ai commencé j'écoutais plus que de parler et pourtant, nous avons parlé, nous avons échangé pendant 4H15', de Conseil d'administration. Pas mal ! Déjà ici, regardez, mais c'est bien, la démocratie vaut ce prix là.

Et puis, vous nous avez informés. Je vous ai dit que j'en prenais acte donc, puisqu'on aime le langage franc, mais moi aussi, vous nous avez informés de fait que vous aviez deux langage : un à l'extérieur et un à l'intérieur.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Je parlais de posture, ce n'est pas la même chose !

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Posture, langage... Mais je ne vous ai pas interrompu, vous avez remarqué. Je ne vous ai pas interrompu !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Conseiller ! Puis-je vous demander de laisser parler Monsieur le Député provincial - Président !

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Ne dites pas de mensonge !

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- (haussant le ton) Vous souffrez donc de m'entendre ! Je peux parler calmement mais je peux élever la voix mais ça n'a pas beaucoup d'intérêt et ce n'est pas nécessaire quand on est convaincu et qu'on a un argument.

Mais, moi je ne vais pas rechercher le Petit Larousse ou le Petit Robert pour vous expliquer la différence entre posture et langage. Je crois que la réalité est celle-là que vous nous annoncez que vous étiez capables de garder la confiance dans une tenue de Conseil d'administration.

Et après 4H15' de Conseil d'administration, vous avez déposé vos questions. Je ne sais combien de pages. Il a fallu que j'attende le dimanche pour mesurer qu'il y avait 15 questions dedans. On n'a pas voulu que vous les lisiez, on a dit le management vous répondra, vous donnera un rendez-vous à votre meilleure convenance, avec vos collègues, pour vous expliquer, point par point, les questions que vous n'avez pas développées oralement mais que vous avez déposées en fin de séance, après

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

4H15' de débat.

Après ça, plus personne n'intervenant, nous avons eu, comme nous faisons d'habitude, ça n'a rien d'exceptionnel, nous ne nous quittons jamais au Conseil d'administration de Tecteo sans nous embrasser, nous serrer la main ou nous dire au revoir mais surtout, sans nous promettre à quelle date nous nous reverrons.

Et nous avons convenu, unanimement, de la date du 22 octobre si ma mémoire est bonne. Unanimement. Et puis, samedi, nous sommes mardi, presque mercredi parce qu'il était fort tard, et puis samedi, je reçois un mail dans le courant de l'après-midi comme quoi il faudrait convoquer un Conseil d'administration à huitaine.

Je n'ai pas bien compris ce revirement d'attitude, je l'ai compris évidemment dimanche en regardant mon téléviseur, quand Mme HOYOS disait « On a 15 questions et il faut qu'on convoque un Conseil d'administration sous huitaine ». Ah bon ! Sa confiance qui était promise ne semblait pas avoir été tenue.

Je n'en veux pas à Mme HOYOS, elle est bruxelloise ce n'est pas une tare. Elle a une dent, enfin une..., contre les intercommunales en général, les Provinces en particulier donc ça ne me surprend pas. Ce que je déplore c'est qu'en réponse à la courtoisie, il y ait évidemment cette attitude là. C'est en Conseil, ici, c'est en Conseil d'administration là-bas qu'il faut intervenir.

Et quant on dit qu'il n'y a pas de tutelle, il y en a n'est-ce pas ! La loi, il ne faut pas me reprocher tantôt de faire un cours de compta et maintenant de faire un cours de droit, je n'en n'ai pas compétence mais il y a des éminents juristes, il y en a dans la salle qui peuvent confirmer, la loi Nothomb est abrogée, pas rapportée. Un subtil distinguo, n'est-ce pas qui veut dire qu'en réalité, quand la nouvelle loi ne trouve plus à s'appliquer, on en revient à la loi Nothomb et donc, la tutelle fédérale pourrait très bien s'exercer à notre égard mais ce n'est pas ça que nous appelons de nos vœux mais elle pourrait le faire, sans autre forme de concertation nécessairement préalable.

Je préfère effectivement un rapport avec la Région parce que Tecteo group, je le dis, a son cœur à Liège, en Wallonie et donc, c'est avec la Wallonie qu'elle préférera nécessairement travailler, même s'il y a des contacts, évidemment, plus qu'intéressants avec la Région Bruxelloise.

Alors, mon premier chef de groupe PTB donc, j'évoquais la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

jeunesse aussi, a bien voulu reconnaître et c'est tout à fait son droit politiquement de s'exprimer ici, je ne vais pas avoir la condescendance de lui dire mais, je veux dire, d'avoir une opinion différente.

Par exemple, ainsi, il s'insurge et il trouve que ce n'est pas normal qu'il y ait cette délégation vers la SA, pour faire simple et ne pas allonger le débat.

Ca c'est son droit de le penser mais il le reconnaît lui-même, que ça s'est décidé dans les formes et unanimement. C'est son droit, il n'y était pas. Il y aurait même été, il se serait exprimé différemment, mais c'est comme ça que ça s'est passé, c'est comme ça que juridiquement ça tient pour le moment. On peut regretter mais c'est comme ça.

La comparaison avec le holding, raison gardée hein ! Mais l'opération Vers l'Avenir, c'est 25.000.000 €, ce n'est pas des milliards, ce n'est pas 1,5 milliards dans les casses, ce n'est pas le sauvetage de Dexia, mais pourquoi on a sauvé Dexia ? Pour faire plaisir aux banques ? J'ose espérer que non, je ne le crois pas. On a fait ça, pas moi hein, le Gouvernement avec nos sous bien évidemment bien évidemment. Pourquoi ? Pour protéger les petits épargnants qui auraient été complètement nettoyés.

Pourquoi le Gouvernement Régional, à côté du Fédéral, 1,5 milliard dont 500.000 millions de la Région Wallonne, a-t-il sauvé Ethias ? Avec aussi, forcément indirectement, nos impôts. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup d'emplois à Ethias, en Wallonie, ça nous concerne. A Liège aussi. Voilà aussi pourquoi ça s'est fait.

Alors, non dira « Oh, de l'argent public pour ça, c'est un scandale n'est-ce pas ! ». Le premier qui a dit ça, dans l'univers de l'audiovisuel, c'est la RTBF. Alors là, j'ai failli tomber bas de ma chaise parce que de quoi vit la RTBF, si ce n'est de nos impôts ? Et très démocratiquement la ligne éditoriale n'est pas du tout pilotée, même si ce sont des administrateurs nécessairement étiquetés.

Elle est tellement peut maîtrisée cette ligne éditoriale que sur un débat télévisé à forte audience, un dimanche midi par exemple, on retrouve notre cher collègue, pas mon beau-frère mais il s'appelle Raoul quand même, au même niveau de temps de parole et de présence que le Président du Parlement, M. Flahaut, alors que vous n'avez encore aujourd'hui aucun siège au Parlement. Au même niveau que M. Wathélet qui est Ministre. Au même niveau que

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

M. Chastel qui est Ministre.

Vous voyez que la ligne éditoriale est un organisme piloté par des administrateurs, par ailleurs étiquetés politiquement, avec de l'argent public, vous voyez que la ligne éditoriale n'est évidemment pas atteinte.

Vous parliez du personnel, et bien oui. Je crois que votre discours n'a pas été adapté, il était sans doute préparé à l'avance, c'est bien votre droit, mais vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit et vous n'avez pas su l'adapter.

Parce que j'étais en train de vous expliquer que ce n'était pas nous, c'était Télénét et dans cette étape là, que vous ai-je dit ? Je vais donc le répéter.

Je vous ai dit, vous savez il y avait une attitude possible pour nous, c'est de ne pas être candidat acheteur. Est-ce bien notre métier ? On est bien chez nous, on est tranquille, on fait ça depuis 43 ans, on nous fout la paix, on ne nous emmerde pas et forcément puisqu'on donne des dividendes depuis des décennies sans discontinuer et on n'a pas demandé, contrairement aux organismes parapubliques que je viens de citer n'est-ce pas ? Qui sont maintenant des propriétés de l'Etat ou des Régions. On n'a pas sollicité un cent depuis 50 ans aux Communes. D'accord ? Et on leur donne par contre depuis des décennies des dividendes. Années après années. Et puis, ils s'émeuvent d'ailleurs quand on diminue un tout petit peu. Forcément, on nous a laissé faire ce métier là tranquillement depuis 43 ans.

Et là, il suffit de rester là, confortablement et de laisser le constat simplement que l'acheteur avait acheté puisqu'il y avait un vendeur. Le vendeur a bien vendu m'a dit quelqu'un un jour. Effectivement, et il a pris sa part et moi, si nous avions fait pareil ici, si le Collègue vous avait proposé pareil, c'est-à-dire à notre tour puisque tout le monde à vendu, comment pourrions-nous résister, dernier village gaulois, bien non, vendons aussi.

On vous aurait proposé ça, et bien c'était une attitude démocratiquement imparable, non critiquable, on aurait posé la question à une instance qui se serait prononcée démocratiquement et votre serviteur, et surtout votre nouveau serviteur, grand argentier de la Province ici présent, Robert Meureau pour ne pas le citer, en charge des finances, et bien avait la paix bien au-delà de 2018, avec le fruit de la vente.

Rendez-vous compte puisque je vous ai expliqué que simplement

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

de 2006 à aujourd'hui, on était passé de 1,3 milliard de valeur à 2,9 milliards de valeur. Alors, c'est comme si vous me disiez que vous empruntez pour acheter une maison, vous avez remboursé la moitié de l'emprunt, vous ne payez pas de loyer puisque vous êtes chez vous, vous avez déjà remboursé la moitié et on vous dit « Ah vous avez, un endettement de ... ». Et bien, on a un endettement, on a déjà remboursé 2,8 et il en reste encore un peu moins de 300 à rembourser et vous dites qu'il y a un endettement de 300. Oui mais vous oubliez de dire qu'il y a une valeur de 2,9 milliards. C'est passé 1,3 milliard à 2,9 milliards. Faites la déduction et vous verrez de quoi vous êtes propriétaire. J'ai dit 1,5 milliard. Donc, vous n'avez pas écouté c'est pour cela que je me permets de le répéter.

Alors, voilà, quant au pauvre petit personnel et bien il est évident que si nous avons vendu, nous avons une situation budgétaire absolument merveilleuse. Il n'en a pas été nécessaire de solliciter une augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. On avait un beau budget tranquille, voilà.

Mais, qu'aurait fait ce personnel ? Il ne serait plus venu se plaindre ici, il serait en train d'essayer de se plaindre à Maline voire à Denver Colorado. C'est simple, c'est aussi simple que ça.

Vous voyez, notre ami Ecolo nous a cité beaucoup d'auteurs etc, et puisque j'évoquais votre jeunesse, ça me fait rappeler le discours à la jeunesse que Jean Jaurès disait. Il disait que « le courage c'est d'aller à l'idéal en affrontant le réel ». C'est ce qu'on fait. Le réel c'est la concurrence, ce n'est pas nous qui avons décidé cela, c'est comme ça et donc, il faut qu'on s'y adapte et si notre personnel, si nous n'avons pas fait d'effort, justement de cette remise en cause personnelle à la fois dans le travail et dans la qualité du service à donner et dans la diversification et bien, il n'y aurait pas de problème, il ne serait plus sous notre responsabilité et je ne suis pas sûr qu'on aurait fait plus 504 emplois mais qu'on aurait certainement fait moins je ne sais pas combien.

Quant aux salaires, pour vous donner une image quand même, la moyenne du secteur télécom, celui dans lequel on évoque, dans lequel on évoque la moyenne, c'est-à-dire en partant du plus petit salaire jusqu'au plus haut, la moyenne X-barre comme on dit en statistique, c'est 91.000 € par an. Cela relativise un peu, aussi peut être à comparé d'autres donc, nous sommes ici sur le câble, je ne parle pas du contenu, je parle simplement du réseau où nous avons à la fois le réseau Wallonie et un tiers de Bruxelles, et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

bien nous avons aussi, vous en convenez et d'aucuns disent mais il faudrait peut être séparer ces deux secteurs mais on a la responsabilité de tout ça aujourd'hui, c'est ça qui pèse 2,9 milliards et bien, par rapport à Télénét, le CIO Télénét lui, c'est 1,725 million. Voilà ce qu'il a. Le patron de Belgocontrol 320, le patron de la SNCB 531, le patron de Bepost 1,137 million.

Je ne dis pas que c'est chouette, je ne dis pas que c'est bien, je pense qu'une relation 91.000 ça c'est le secteur, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Et il y a des tas de cadres qui sont payés plus que le CIO, ici à Tecteo, et voilà, il a bien fallu mettre ce prix là aussi pour pouvoir s'adosser leurs compétences.

Enfin, d'accord avec notre ami Dominique Drion de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et il ne le fait pas, je le sais. Nous sommes d'accord à dire tous ensemble de la recherche d'un partenariat puisque nous l'avons dit ensemble aussi, nous ne sommes pas nécessairement désireux de conserver la propriété 100 % et même j'avais dit 51, donc j'ai dit ce que j'ai dit comme dirait Jacques Vandebosh, j'ai dit ce que j'ai dit donc je n'ai pas besoin de compléter mon propos là-dessus, nous sommes d'accord.

Enfin, je voudrais remercier évidemment notre ami du MR comme notre ami Fabian Culot, comme notre ami Gérard Georges bien sûr pour les précisions qu'ils ont apportées ou l'esprit de synthèse qu'ils apporté mais effectivement, merci pour votre soutien parce que je pense qu'effectivement, ce bébé ne doit pas être jeté avec l'eau du bain. On a besoin d'outils économiques fort. Peut être qu'ailleurs, dans d'autres Provinces, on pense que laisser faire, ça c'est une question de mental. A Liège, on n'a jamais été comme ça, on a toujours appris à se parler entre groupes politiques, à dépasser les clivages parce que voilà, si on veut avoir quelque chose à dire et essayer modestement, difficilement de garder encore un peu de possibilité d'action et de développements économique et d'emplois sur notre territoire, et bien il faut évidemment avoir les clés du camion et ce n'est pas en les donnant à d'autres en ne s'occupant plus de rien. Parce que à force, et ça c'est une exhorté que je vous fais, à tous les groupes, à force de dire en rue que nous n'y pouvons rien et que nous subissons, quand ce n'est pas l'Europe, c'est la mondialisation, que veux-tu y faire ? Je n'y peux rien. Si j'étais électeur, en vous entendant dire ça, je me dirais « ça sert à quoi d'aller voter pour eux alors ? ».

Et je serais, à ce moment là, tenté d'écouter des démagogues qui pourraient être très dangereux précisément pour la démocratie.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Donc, prenons notre courage. Affrontons le réel, ce n'est pas toujours facile, ce n'est pas toujours évident mais bon, entre perdre son emploi ou au contraire en assurer la pérennité, je pense qu'il y a parfois, de temps en temps, des efforts à solliciter et des efforts à donner.

Je vous remercie de votre attention et je pense que maintenant, nous avons aussi un Conseil avec encore beaucoup d'autres points à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT.- Manifestement oui. Merci.

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je voudrais répondre !

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, nous avons décidé en Bureau, on a expliqué l'ordre...

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc).- Ca fait deux fois que vous me refusez la parole Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- On continue ! Point 4 de l'ordre du jour.

VII.- Questions écrites et d'actualité

Document 12-13/219 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au projet d'extension du zoning des Hauts-Sarts et, plus largement, à la réhabilitation des « hectares dormants » dans les parcs d'activité économique.

M. LE PRESIDENT.- J'invite Mme Jennifer MAUS, Conseillère provinciale à la tribune pour la lecture de la question. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme MAUS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues.

Le projet d'extension du zoning industriel des Hauts-Sarts et les aménagements routiers qui y sont liés ont suscité un certain émoi au sein de la population et des agriculteurs en Basse-Meuse.

Parmi les différents arguments énoncés par les riverains,

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

l'un relatif au degré de saturation du zoning a particulièrement retenu mon attention.

En effet, le 16 mai 2013, ceux-ci ont recherché sur internet, auprès de différentes agences immobilières spécialisées, le nombre de bâtiments industriels à louer ou à vendre dans le zoning.

Ils sont ainsi parvenus au chiffre de 57 hectares, celui-ci ne comprenant pas les éventuels terrains disponibles encore aux mains de la SPI+.

Bien que cette recherche n'ait rien de scientifique, elle a de quoi interpeller. Le projet d'extension du zoning s'élevant à 60 ha, on peut comprendre que ces chiffres choquent.

Très judicieusement, dans sa déclaration de politique générale 2012-2018, la Province s'est engagée « afin de tendre vers une gestion optimale des terrains affectables à des activités économiques, tout en réduisant les emprises sur les terres affectées à l'agriculture ou boisées, à inviter la SPI à affecter de manière privilégiée la libération annuelle de sa part de capital à la requalification des parcs existants par la réaffectation des friches, la densification des implantation, etc. ».

De la même manière, « par sa participation majoritaire dans cette intercommunale unique sur le territoire de la Province, celle-ci entend impulser une action centrée sur le développement durable de son territoire au profit et dans le respect de tous ses habitants, en parfaite concertation avec les autorités locales et en veillant à une gestion rationnelle sous tous les aspects des sites d'activités implantés ou à planter sur son territoire ».

Aussi, je souhaiterais tout d'abord savoir si les chiffres avancés vous paraissent corrects et surtout, dans quelle mesure la SPI est informée de la mise en vente ou en location de bâtiments industriels dans ses parcs ? Une base de données contenant ces informations est-elle tenue en son sein et mise à disposition des investisseurs potentiels ?

Quel impact aura exactement l'opération de revamping prévue avec le soutien de la Région Wallonne à cet égard ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Par ailleurs, interrogée sur le projet d'extension du zoning, la ville de Herstal a répondu que « la grande majorité des terrains ont été vendus par la SPI sans prévoir de droit de préemption lors d'une revente éventuelle de la part du propriétaire. La gestion du foncier échappe donc aux autorités publiques et reste dans les mains du privé selon les lois de l'offre et de la demande. La redensification, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, devrait donc s'effectuer par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique avec indemnités y afférant ».

Cette affirmation est-elle exacte et si oui, est-ce toujours le cas pour les ventes réalisées à l'heure actuelle ?

Enfin, j'aurais également souhaité aborder la question des subsides.

En effet, si les renseignements en ma possession sont exacts, la SPI peut actuellement bénéficier d'un subside à l'acquisition dans le cadre de la procédure de reconnaissance de zone et d'expropriation, lors de la création de nouvelles zones d'activités économiques.

Dans le cadre de l'outil Site à Réaménager (visant à permettre l'expropriation de bâtiments et terrains qui ont autrefois été le siège d'activités autres que du logement et sont aujourd'hui des friches), la SPI peut également bénéficier d'un subside pour l'acquisition de biens et leur réhabilitation, mais uniquement s'il s'agit de biens pour lesquels elle n'a pas déjà obtenu une subvention auparavant.

Dans le contexte économique actuel et au vu du fait que les moyens financiers de la SPI ne sont pas illimités, cela n'a-t-il pas pour conséquence de favoriser l'expropriation de terres agricoles plutôt que la réhabilitation de friches ?

Avez-vous déjà entrepris des démarches pour sensibiliser la Région Wallonne à cette problématique importante tant au point de vue économique qu'environnemental ?

Je vous remercie pour votre attention ainsi que pour la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

réponse que vous voudrez bien m'apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, Je souhaiterais vous dire d'emblée que si votre question soulève une situation particulière pour laquelle vous souhaitez obtenir des éclaircissements de nature à rassurer vos concitoyens, elle rencontre également le souci, plus général, tant du Conseil provincial que du Collège quant à la question du développement territorial durable tel qu'exprimé dans la Déclaration de politique générale de la législature et dans la définition des axes prioritaires de la Province.

Au regard de cette déclaration, j'ai donc relayé vos questions et interpellé la SPI qui par l'intermédiaire de sa Direction générale m'a transmis les éléments de réponse suivants dont je vais vous faire lecture/le résumé.

Pour ce qui concerne le projet d'extension du parc d'activités économiques des Hauts-Sarts, la SPI rappelle que le projet de révision de plan de secteur a été initié **par la Région wallonne** en 2002. Un recours de trois riverains au Conseil d'Etat a mené à l'annulation de l'Arrêté de révision de plan de secteur adopté en 2004, sur un moyen de pure forme. **A l'initiative de la SPI**, le projet a été modifié de manière à répondre à leurs inquiétudes : inscription d'une zone tampon de 10 ha sur les 60 ha de zone d'activités économiques au plan de secteur, et sur cette nouvelle base, le Gouvernement a approuvé définitivement le 6 mai 2010 la révision du plan de secteur.

Lors de sa parution en 2010, ce nouvel Arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque. La SPI s'est donc dite surprise quand elle a vu que l'enquête publique organisée lors de la reconnaissance de zone et de l'étude d'incidences suscitait un tel mouvement de la part des riverains et agriculteurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Dans la foulée, la SPI a proposé aux riverains de constituer un comité afin qu'ils participent à des réunions de travail. Les réactions, questions, remarques sont étudiées avec l'objectif de rechercher, autant que possible, des solutions.

La SPI dit regretter toutefois que cette capacité d'ouverture ne soit pas appréciée de la même manière par l'ensemble des riverains. Elle constate en effet que des informations - souvent erronées - sont diffusées par presse, tracts, réseaux sociaux... C'est le cas du chiffre de 57 hectares de terrains disponibles qui est avancé.

A l'instar de ce qu'elle a déjà réalisé pour d'autres projets, la SPI annonce qu'elle mettra prochainement en ligne un site internet permettant de diffuser largement les informations utiles sur le projet pour des informations relatives à la procédure ou au délai,... notamment.

En ce qui concerne les ventes et locations dans les Hauts-Sarts, la SPI dispose d'une information complète sur les terrains disponibles. Le gestionnaire du parc des Hauts-Sarts croise ainsi plusieurs informations pour alimenter la base de données. Outre des visites régulières du parc, un inventaire est réalisé au plus près des réalités du marché et, en tout état de cause, les locations ainsi que les ventes sont soumises à l'approbation du Bureau exécutif de la SPI.

Aujourd'hui aux Hauts-Sarts, cet inventaire fait état des chiffres suivants : **Bâtiments à louer** : +/- 11 ha - dont 6,7 ha sont des promotions en cours de construction. **Bâtiments à vendre** : +/- 3 ha. **Terrains sans construction et/ou disponibles** : +/- 42 ha dont 15 ha sont réellement disponibles parmi lesquels 9,8 ha font l'objet de rachat par la SPI.

De plus, ces terrains sont de tailles diverses et ne dépassent pas 1 ha. Seules la mise vente récente de la propriété « Jambon Binet » pour un peu plus de 8 ha et celle d'une parcelle (en partie en cours de rachat par la SPI) située entre la rue d'Abhooz et la rue de Hermée de +/- 4,5 ha sont de surface plus importante. La SPI suit très attentivement le dossier « Jambon Binet » et en envisage le rachat dans le but d'optimiser et de densifier l'utilisation de cette surface.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Au cours des 10 dernières années, 30 ha ont été rachetés par la SPI rien qu'aux Hauts-Sarts et remis sur le marché.

Vous constaterez donc le hiatus qui existe entre les chiffres de la SPI et ceux mis en avant par les riverains pour rappel, 57 ha, et pour lesquels les méthodes de calcul peuvent surprendre. Ainsi, il a été constaté que :

- des superficies étaient comptées deux fois à de très nombreuses reprises ;
- des superficies de bureaux étaient ajoutées à des superficies de parcelles contenant ces bureaux ;
- des superficies étaient ajoutées alors que ces terrains sont en dehors du parc des Hauts-Sarts, où il n'est pas possible d'y accueillir des entreprises de type industriel.

Enfin, les espaces de stockage mis à disposition par des logisticiens et pour lesquels les affiches fleurissent dans le parc indiquent des superficies importantes, reprises telles quelles par les riverains, alors que celles-ci sont souvent déjà louées en bonne partie, voire complètement à l'instar de Vincent Logistics dont tous les halls sont occupés, ce qui peut prêter à confusion.

Même si on ne peut nier qu'il y a une inoccupation de certaines parcelles et des bâtiments sous utilisés, la demande reste soutenue et le roulement des biens est réel, de sorte que les bâtiments vides ne le restent jamais longtemps et des projets existent donc bien souvent sur des parcelles qui semblent disponibles.

Cela étant, et vous le savez, sous l'impulsion de ses Mandataires, la SPI vise une gestion optimale des terrains affectables à l'activité économique sur des terres agricoles. Son action ne se limite pas à la création de parcs d'activités économiques sur des terres agricoles, elle mène en effet une action volontariste afin d'intervenir en priorité dans des friches et des espaces urbanisables.

Elle est, en Wallonie, à l'origine de la création des « îlots d'entreprises », zones d'activités économiques, au sein de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

quartiers d'habitat ruraux ou urbains, destinées à l'implantation d'entreprises de petite taille à vocation locale et compatibles avec l'environnement urbain et parfaitement intégrées à la typologie du bâti environnant.

La SPI investit également de nombreux espaces laissés en friche ou pollués, souvent grâce à l'action combinée de partenaires tels la SORASI et la SPAQUE , le dernier exemple en date est le projet du Val Benoit,

C'est ainsi qu'à l'échelle de la province de Liège, 57% des projets de création de parcs d'activités économiques concernent la réhabilitation de friches, 69% sur la seule agglomération liégeoise). En termes de superficie, cela représente 31% des projets, 51% sur l'agglomération liégeoise.

Les parcs d'activités anciens ne sont pas non plus laissés pour compte.

La zone 1 du parc des Hauts-Sarts a été sélectionnée par la Wallonie dans le cadre d'expériences pilotes de requalification d'anciens parcs d'activités économiques, encore appelé projet « revamping ». Pour rappel, ce projet proposé et porté par la SPI est financé par la Wallonie et la Ville de Herstal. Il vise à l'augmentation de l'attractivité du parc d'activités économiques actuel ainsi qu'un meilleur cadre de vie pour les travailleurs mais aussi les populations riveraines.

Un plan d'aménagement est à l'étude et les travaux seront réalisés en 2014. Ils permettront d'améliorer la mobilité, la sécurité, la signalétique et l'aspect paysager du parc pour un budget total de 2.100.000 euros.

Ces aménagements renforceront le projet rail-bus-vélo pour lequel la SPI a pu dégager des moyens importants, 700.000 euros, en vue de créer des espaces cyclables en lien avec l'offre de transport en commun et en partenariat étroit avec les entreprises.

Concernant la gestion des parcs. Outre le fait qu'elle assure leur création, la SPI est chargée de la commercialisation de ses 54 parcs et elle gère leur occupation comme suit.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Chaque demande d'acquisition de terrain est étudiée selon les principes suivants :

- o respect de l'activité projetée compte tenue de l'affectation du terrain ;
- o superficie du terrain ajustée au projet de l'entreprise, notez que la superficie cédée correspond au maximum à trois fois la superficie nécessaire au projet pour tenir compte des besoins d'extension futurs ;
- o autre principe, la construction doit intervenir dans un délai généralement de 2 ans à partir de la vente, dans le cas contraire, la SPI peut faire intervenir son droit de rachat.

J'ajoute que les actes de vente prévoient systématiquement : un droit de regard du Bureau exécutif sur les reventes et les locations afin de garantir le respect de l'affectation prévue dans l'acte de vente. Lors de la revente de biens dans ses parcs et pour les actes passés après 1970, la SPI peut faire valoir un droit de préemption.

Malheureusement, certaines entreprises ne respectent pas ces obligations et la SPI n'a hélas pas des capacités de contrôle ou de sanctions, par ailleurs, les moyens juridiques pour poursuivre promptement ces entreprises ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre.

Pour ce qui est des subsides à l'acquisition. La SPI dispose de plusieurs outils pour exproprier des terrains, que ce soit en zone industrielle ou en zone agricole, dans ou hors de ses parcs d'activités. Parmi ces outils, il faut distinguer : **la procédure de reconnaissance de zone et d'expropriation**. Cette procédure permet à la SPI d'acquérir, soit à l'amiable, soit via une expropriation, les terrains nécessaires à la création de zones d'activités économiques, ainsi que de les équiper. Pour justifier ces expropriations, la SPI doit démontrer les besoins de disposer de terrains pour accueillir des entreprises sur le territoire de la Province de Liège.

Dans le cas de la création de nouvelles zones d'activités économiques et donc d'une première expropriation, la SPI peut bénéficier d'un subside à l'acquisition de 15%. Cela exclut donc les rachats tels que la propriété « Jambon Binet ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Deux outils permettant l'expropriation. L'outil « Site À Réaménager » : cette procédure permet à la SPI d'exproprier des bâtiments et terrains qui ont été autrefois le siège d'activités autres que le logement et qui sont aujourd'hui des friches. Elle lui permet également d'obtenir des subsides pour leur acquisition et leur réhabilitation. Pour justifier ces expropriations, la SPI doit démontrer que le maintien de ces sites en leur état est contraire au bon aménagement des lieux et constitue une déstructuration du tissu urbanisé.

Il est important de souligner que la majorité des projets menés actuellement sont réalisés dans le cadre de budgets exceptionnels émanant de la Wallonie et que, dans le contexte économique actuel, la SPI ne possède pas les moyens financiers suffisants pour pouvoir porter de telles réalisations sans ces subsides.

Voilà Madame la Conseillère qui termine les explications qui m'ont été transmises par la SPI. J'ajoute cependant que si vous souhaitiez un complément, voire de plus amples informations mais j'en doute, la 4^{ème} commission qui relève de mes compétences peut être le lieu d'un échange instructif avec un représentant de la SPI, comme cela s'est déjà fait par le passé.

En tout état de cause, je me tiens à votre disposition et vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/194 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de M. Jean-Paul BASTIN (CDH-CSP), Conseiller provincial démissionnaire et de Mme Vanessa NOVILLE, représentante démissionnaire du groupe CDH-CSP.

Document 12-13/195 : Représentation provinciale au sein de

l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 12-13/194 - 12-13/195).

Les points 5 et 6 ont été regroupés à la demande des membres du Bureau. Ces documents ont été soumis à l'examen du Bureau.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions du Bureau ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 12-13/196 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre », en abrégé « C.R.V. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 12-13/197 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière pour l'Amblève », en abrégé « CRA » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Document 12-13/198 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 12-13/196 - 12-13/197 - 12-13/198).

Ces points ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission. Ces documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 12-13/196 et 197 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne le document 12-13/198, il s'agit d'une prise de connaissance. Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je rappelle qu'il s'agit d'une prise de connaissance en ce qui concerne le document 12-13/198.

Le Conseil prend connaissance dudit document.

Pouvons-nous passer au vote globalisé, des conclusions de la Commission en ce qui concerne les documents 12-13/196 et 197 ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Document 12-13/199 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « WOHNRAUM FÜR ALLE » (Agence Immobilière Sociale de Saint-Vith) - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 12-13/200 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Wallonie Design », en abrégé « WD » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 12-13/201 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », en abrégé « D.T.V.L. » - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 12-13/199 - 12-13/200 - 12-13/201). Ces documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 12-13/199 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, les documents 12-13/200 et 201 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Pour le point 12-13/200, un Commissaire a demandé si cette ASBL dispose d'autres avantages en nature que le local est l'équipement informatique comme repris dans le contrat de gestion. Il lui est répondu que non.

Le résultat du vote pour ce point est 9 pour, 0 contre et 4 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Pour le point 12-13/201, votre troisième Commission a donc examiné ce point. Une Commissaire a demandé quelles dépenses ont été réalisées avec la subvention de 50.000 €.

Monsieur le Député lui précise qu'il s'agit de matériel pour les activités liées au tourisme, comme les kayaks, vélos VTT pour le domaine de Palogne, des projecteurs pour le château de Harzée.

Le résultat du vote pour ce point est 8 pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 12-13/202 : Octroi de subventions en matière de culture - Demandes de soutien des asbl SREAW (Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon), Comédie d'un Jour et MUSEACT.

Document 12-13/203 : Octroi de subventions en matière de culture - Demande de soutien de 3 bénéficiaires : asbl DERIVES, POTAUFEU THEATRE et CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE.

Document 12-13/226 : Octroi de subventions en matière de culture - Demande de soutien de l'asbl « Bucolique ».

Document 12-13/227 : Octroi de subventions en matière de culture - Demande d'un soutien des asbl « Espaces Tourisme & Culture » et « Zététique Théâtre ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Document 12-13/228 : Octroi de subventions en matière de culture - Soutien aux associations de fait « Compagnie Séraphin » et « Les Tréteaux de Viosaz » et l'asbl « Théâtre du Souffle ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14 et les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/202 - 12-13/203 - 12-13/226 - 12-13/227 - 12-13/228) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 12-13/202, 203 et 226 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRAISON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme FRAISON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lors de notre Commission par rapport au point 12-13/202, une question a été posée par rapport au subside octroyé au Théâtre La Renaissance et la question d'un Commissaire était de savoir où se produisait ce théâtre. La réponse a été apportée et c'est à Seraing.

Par rapport au point 203, un autre Commissaire a posé la question de savoir comment étaient octroyés les subsides, s'il y avait une grille particulière spéciale et là, la réponse a été apportée en disant que non, que la demande était étudiée par les Services provinciaux qui ensuite, faisait une proposition au Collège qui lui, ensuite, décide.

Par rapport au point 12-13/226, un Commissaire a posé la question de savoir pourquoi l'asbl Bucolique a demandé un subside de 2.000 € et a reçu de la Province une somme de 4.000 €.

Il lui a été répondu qu'après analyse de ladite asbl, il a été constaté et c'est d'ailleurs une demande de l'asbl, d'une aide

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

particulière puisqu'elle rencontre des problèmes financiers pour le moment et donc, la Province a souhaité la soutenir de manière conséquente et donc, c'est la raison pour laquelle le subside était plus important.

C'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que votre Commission propose d'adopter le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 12-13/204 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service Social des Agents Provinciaux de Liège », en abrégé « SSAPL » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 12-13/204). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une question et une remarque, j'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire souhaite faire une remarque sur ce point. Il

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

nous dit qu'il est étonné de voir que l'asbl intervient pour des colis alimentaires et qu'il est heureux de voir qu'il y a une porte à laquelle on peut aller frapper en cas de problème.

Un autre Commissaire demande à quoi correspond le subside de 171.790 €. Il lui est répondu que cela comprend le personnel et les aides allouées sous forme de prêt ou de don.

Aucune autre question ni remarque n'a été posée sur ce point et c'est donc par 8 voix pour, 0 contre et 5 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/205 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative », en abrégé « CIRIEC, Section belge » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 12-13/205). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 8 voix pour et 5 abstentions que la quatrième

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/206 : Octroi de subventions en matière sociale - Demandes de soutien de 3 bénéficiaires : asbl ENTRE GRIS ET NOIR, HAUT REGARD et REVIVRE CHEZ SOI.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 12-13/206). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document a soulevé des questions et j'invite le rapporteur, Mme Valérie DRESELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci beaucoup Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie cette semaine et elle a examiné les pièces numérotées 12-13/206 ainsi que les annexes qui ont été mises à sa disposition.

Il s'agit d'octroyer 3 subventions à 3 asbl différentes qui sont : Entre Gris et Noir, Haut Regard et Revivre chez Soi, pour un montant total de 8.500 €.

Ces associations sollicitent une subvention en matière sociale et ce, dans le cadre d'un projet bien défini pour une

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

dépense bien définie également.

Les débats se sont déroulés en 3 temps : d'abord 2 questions relatives au projet de l'association bénéficiaire et ensuite une dernière question relative au fonctionnement administratif provincial en matière d'octroi de subventions.

Premièrement, pour l'asbl Haut Regard, un Commissaire demande dans quel contexte le financement provincial intervient dans un séjour résidentiel « des vacances » pour des personnes qui fréquentent le centre de jour.

C'est Madame le Député qui apporte les éléments de réponse. Il s'agit ici, dans le projet Haut Regard, de sortir des murs afin de développer d'autres activités et de favoriser encore l'autonomie des résidents mais dans un nouvel environnement.

Deuxièmement, pour l'asbl Entre Gris et Noir, un Commissaire s'étonne que la somme allouée par la Province soit inférieure à ce qui est nécessaire pour financer le projet comme noté dans le formulaire de la demande de subvention.

Mme le Député apporte également ici les éléments de réponses : la demande initiale porte sur des montants beaucoup plus importants parce qu'elle inclut l'achat des chiens, de leur transport, l'achat de cages, l'entretien du chenil...

Si bien que la subvention de 2.500 € n'est pas suffisante certes pour l'ensemble du projet mais c'est quand même un geste que la Province fait face aux exigences de l'association.

Et enfin, pour terminer troisièmement, de manière générale un Commissaire intervient à la faveur des associations en général afin de savoir s'il est compliqué pour elles ou pas de solliciter une subvention provinciale dans le domaine sociale.

Madame le Député explique que les associations introduisent une demande règlementaire et qu'elle les rencontre personnellement quand elle ne les connaît pas. Ca lui permet de cerner les équipes, l'organigramme et les projets de manière très concrète.

En l'occurrence, ici Madame le Député ne connaissait pas

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

l'asbl Haut Regard et s'y est rendue.

Le Commissaire salue la démarche de Madame le Député qui se déplace à la rencontre des associations.

Voilà donc, pour terminer Monsieur le Président, Chers Collègues, votre quatrième Commission adopte cette demande de soutien pour ces trois bénéficiaires avec 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/207 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 12-13/208 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CHALLENGE JOGGING PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « CJPL » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

Document 12-13/209 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Jumping International de Liège », en abrégé « J.I.L. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

M. LE PRESIDENT.- Points 18, 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 12-13/207, 12-13/208 - 12-13/209) ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 12-13/210 : Services provinciaux : Direction Générale Transversale - Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition d'une machine de mise sous pli et de deux adresseuses à destination du service Expédition de la Direction Générale Transversale, ainsi que la conclusion des contrats de maintenance y afférents.

Document 12-13/211 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition et l'aménagement d'un « Bibliobus » pour les besoins de la Bibliothèque Itinérante.

Document 12-13/212 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de cinq cars pour les besoins de divers établissements provinciaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22 et 23 de l'ordre du jour (document 12-13/210 - 12-13/211 - 12-13/212). Ces trois documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 12-13/210 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, les documents 2011 et 2012 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SOBRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Vous saurez tout quand vous saurez que la norme technique de pollution, tant du bibliobus que des cars est Euro 6, ce qui a satisfait tous les Conseillers et qui ont voté par 14 voix pour et 4 abstentions pour le point 12-13/211 et par 14 voix pour et 5 abstentions pour le point 12-13/212.

Il est en plus précisé que sur les 5 cars, 3 seront achetés sur le budget 2013, les 2 autres seront achetés sur le budget 2014. Des crédits sont prévus en 2013 et seront prévus en 2014. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.
Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 12-13/213 : Mise à disposition de la Commune de Welkenraedt d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Document 12-13/214 : Mise à disposition des Communes d'un fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives.

Document 12-13/215 : Mise à disposition des Communes de Dalhem et d'Esneux d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (119bis NLC) et des infractions environnementales (Code de l'Environnement).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 12-13/213 - 12-13/214 - 12-13/215). Ces documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Les documents 12-13/213 et 214 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, le document 12-13/215 ayant soulevé une question, j'invite Mme Isabelle FRAISON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRAISON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une simple question a été posée, à savoir pour les Communes qui disposaient déjà d'un agent à disposition dans le cadre des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

infractions administratives classiques, la question était de savoir s'ils devaient de nouveau faire une nouvelle demande pour la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger des amendes administratives en matière d'infractions environnementales et la réponse évidemment, oui.

C'est par 14 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission. Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 12-13/216 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid à partir du 1^{er} octobre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 12-13/216). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,
le groupe PTB+, le groupe ECOLO.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/217 : Octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « Maison Verviétoise des Sports ».**

**Document 12-13/229 : Octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « Moi aussi, je joue au ping !!! ».**

**Document 12-13/230 : Octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « École des jeunes footballeurs de
l'Entité wanzoise ».**

**Document 12-13/231 : Octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « Waremme VBC ».**

**Document 12-13/232 : Octroi de subventions en matière de sport -
Application de la convention du 7 juin 2012 liant la S.A. Standard
de Liège à la Province.**

**Document 12-13/233 : Octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « Jumping international de Liège ».**

**Document 12-13/234 : octroi de subventions en matière de sport -
Demande de soutien de l'asbl « Team Cycliste de Hesbaye ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour et points 9,
10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour complémentaire (documents
12-13/217 - 12-13/229 - 12-13/230 - 12-13/231 - 12-13/232 - 12-
13/233 - 12-13/234). Ces sept documents ont été regroupés à la
demande de la cinquième Commission.

Ces sept documents ont été soumis à l'examen de la cinquième
Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le document 12-13/217 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La Commission s'est réunie ce lundi 23 septembre. Lors de la présentation du point « Octroi de subventions en matière de sport-Demande de soutien de l'asbl Maison Verviétoise des Sports », un Commissaire a posé une question concernant le subside : « Est-il le même que l'année précédente » ?

Il lui est répondu que oui, le montant de 22.500 € est inchangé depuis la création de ladite asbl.

La Commission a approuvé la proposition de résolution par 14 voix pour, 5 abstentions et aucune voix contre. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

Par ailleurs, les documents 12-13/229, 230, 231, 232, 233 et 234 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Document 12-13/221 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions de marché - Rénovation de l'installation électrique du 3^{ème} étage à la Haute Ecole de la Province de Liège - Catégorie Paramédicale - Site du Barbou.

Document 12-13/222 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions de marché - Rénovation de la chaufferie de l'aile Ouest à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing - Site de Jemeppe.

Document 12-13/223 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'installation d'un système de régulation du chauffage local par local, combiné à l'occupation des classes de la Haute Ecole de la Province de Liège - Catégorie technique - Site de Gloesner.

Document 12-13/224 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions de marché - Création d'un réseau de chaleur et installation de chaudières à condensation au Centre de Réadaptation du Travail et à la Station Provinciale d'Analyses Agricoles d'Abée-Scry.

Document 12-13/225 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement de douches aux 5^{ème} et 7^{ème} étages à l'Internat de Seraing.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/221 - 12-13/222 - 12-13/223 - 12-13/224 - 12-13/225). Ces documents ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ces cinq documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce 25 septembre. Les cinq points concernant les marchés publics sont abordés conjointement.

Un Commissaire demande pourquoi il y a deux modes de passation différents. Il lui est répondu que depuis le 1^{er} juillet 2013, il y a une nouvelle loi concernant les marchés publics et que le mode de passation dépend des montants.

Pour une procédure négociée sans publicité, le montant du marché est inférieur à 85.000 €. L'adjudication ouverte, elle, est la nouvelle appellation dans la loi sur les marchés publics qui était avant l'adjudication publique.

Au terme de la Commission, nous avons procédé au vote. Nous vous demandons d'adopter ce point par 12 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 12-13/235 : Octroi de subventions en matière d'agriculture - Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL VEGEMAR) ».

Document 12-13/236 : Octroi de subventions en matière d'agriculture - Demande de soutien des asbl Services de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

remplacement agricoles : Ardenne Eifel, Région Herbagère, Hesbaye Condroz Liégeois.

Document 12-13/237 : Octroi de subventions en matière d'agriculture - Demande de soutien de l'asbl « Centre Pilote Bio ».

Document 12-13/238 : Octroi de subvention en matière d'agriculture - Demande de soutien de l'asbl « Groupement d'Arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques Intégrées », en abrégé « GAWI ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17 et 18 de l'ordre du jour complémentaire (documents 12-13/235 - 12-13/236 - 12-13/237 - 12-13/238). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 12-13/235 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 14 voix pour et 5 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Par ailleurs, les documents 12-13/236, 237 et 238 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Nous examinons le point relatif au document 12-13/236 relatif à l'octroi de subvention en matière d'agriculture.

Un Commissaire pose la question de savoir pourquoi les trois Services de remplacement agricole ne reçoivent-ils pas le même montant de subvention.

L'Administration répond que la répartition se calcul en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

fonction du nombre d'affiliés à savoir qu'un montant de 1.000 € est distribué par 100 affiliés et que le reliquat de 6.000 € est réparti entre deux des trois services qui connaissent un déficit. En l'occurrence, le service de remplacement agricole Ardenne Eifel n'en connaît pas.

C'est par 14 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport suivant.

Relativement au document 12-13/237 : octroi de subvention en matière d'agriculture, demande de soutien de l'asbl « Centre Pilote bio », un Commissaire interroge Monsieur le Député provincial sur la question de savoir s'il n'y a pas double emploi avec le point relatif à l'octroi de subvention en matière d'agriculture, demande de soutien de l'asbl Centre provincial liégeois des Productions végétales et maraîchères, Monsieur le Député répond qu'il n'y a pas de double emploi dans la mesure où le Centre provincial liégeois des Productions végétales et maraîchères et l'asbl Centre Pilote bio sont deux entités différentes.

Nous vous proposons d'adopter le présent rapport par 14 voix, 0 voix contre et 5 abstentions.

Le point relatif au document 12-13/238 : octroi en matière d'agriculture, demande de soutien de l'asbl Groupement d'Arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques intégrées, un Commissaire intervient afin de demander pourquoi le CEF ne pourrait-il pas introduire une demande de subvention.

Monsieur le Député provincial indique qu'il n'y a pas d'objection et ajoute qu'il a d'ailleurs sollicité, il y a peu, une cartographie.

Nous vous proposons d'adopter également ce document par le même vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote global des conclusions de la Commission. Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2013, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Je rappelle déjà que nos prochaines réunions c'est le 9 octobre, attention à 15H55 : Séance thématique et le lundi 21 octobre 2013 à 15H pour la première journée de la session budgétaire.

La réunion publique est levée à 18H00'.

XI.- Séance à huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2013

d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.